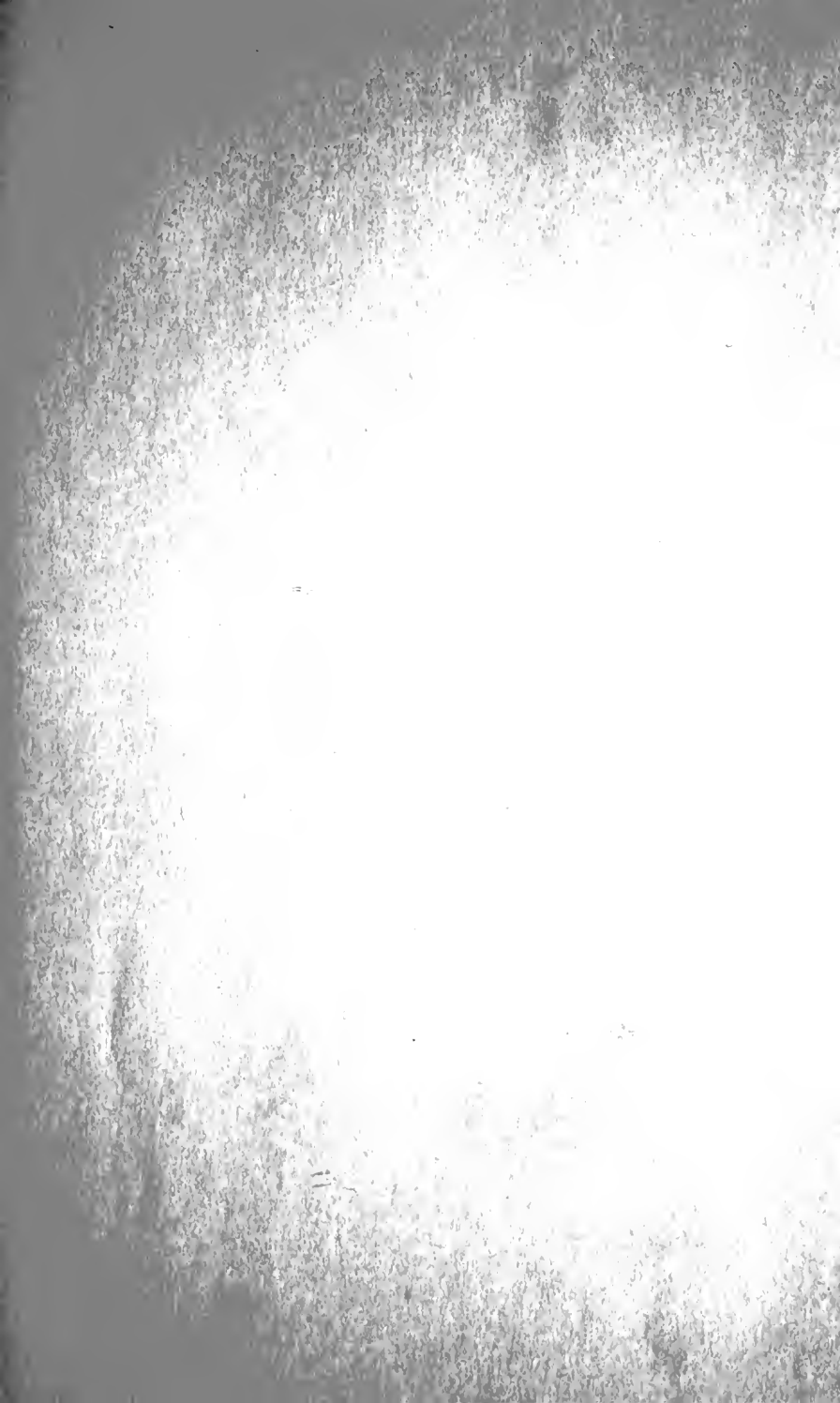
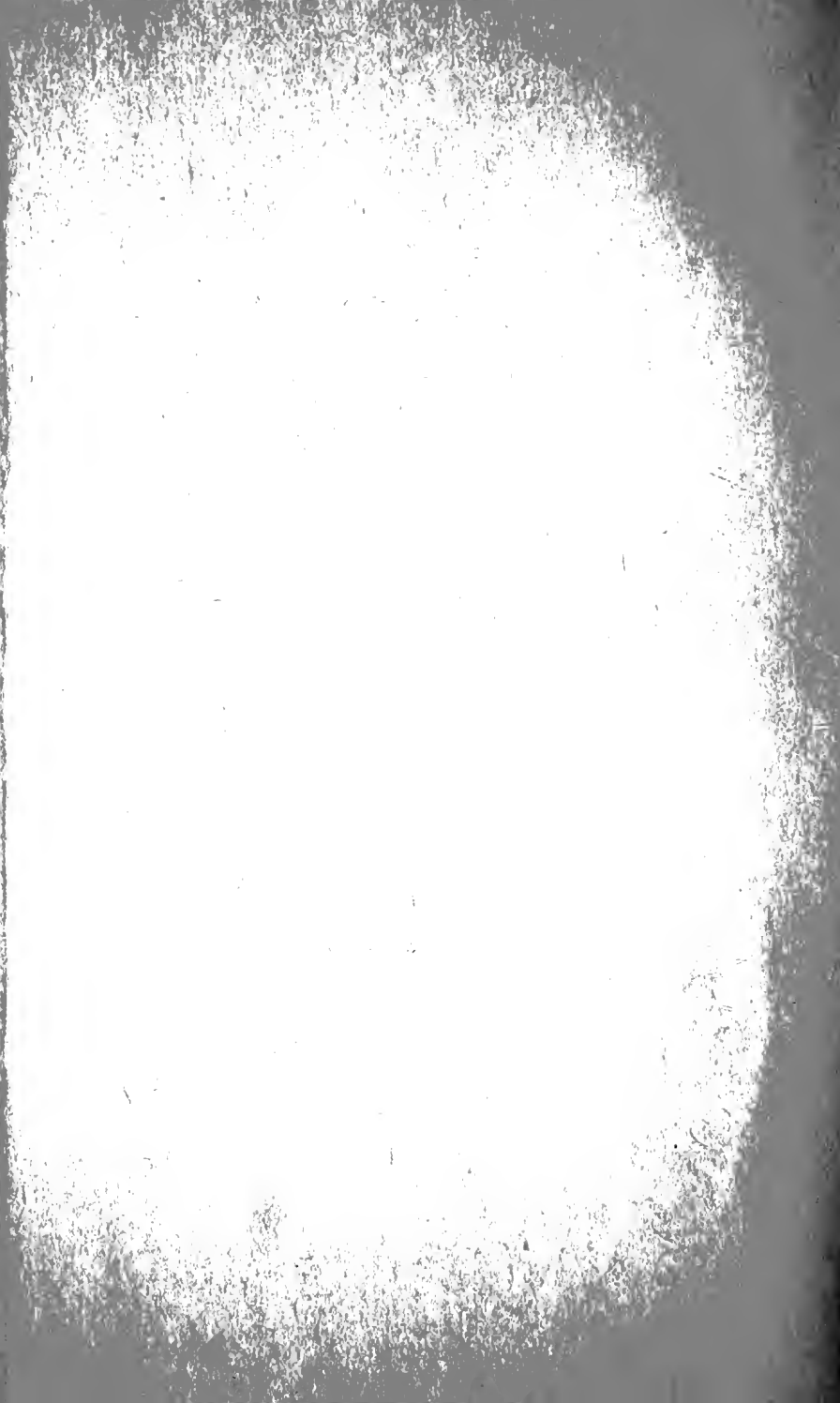


DUKE
UNIVERSITY



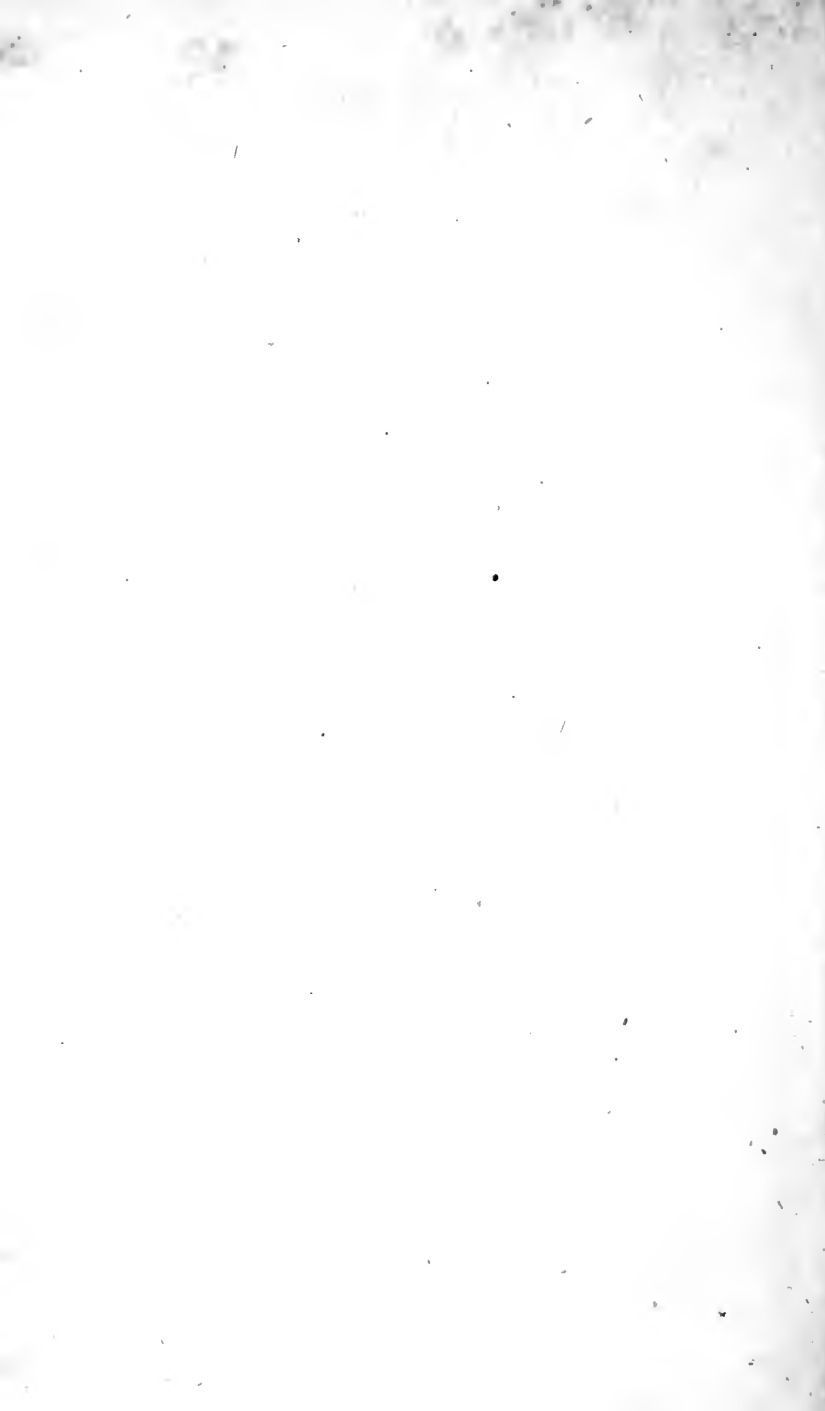
DIVINITY SCHOOL
LIBRARY





Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Duke University Libraries

J O S T A L E X



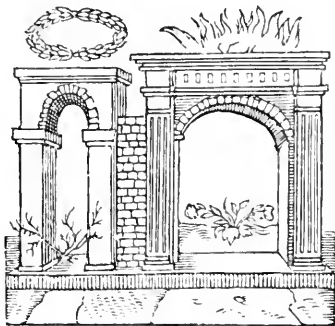
JOST ALEX

)

ou

HISTOIRE DES SOUFFRANCES
D'UN PROTESTANT FRIBOUR-
geois de la fin du seizième siècle,
racontée par lui-même.

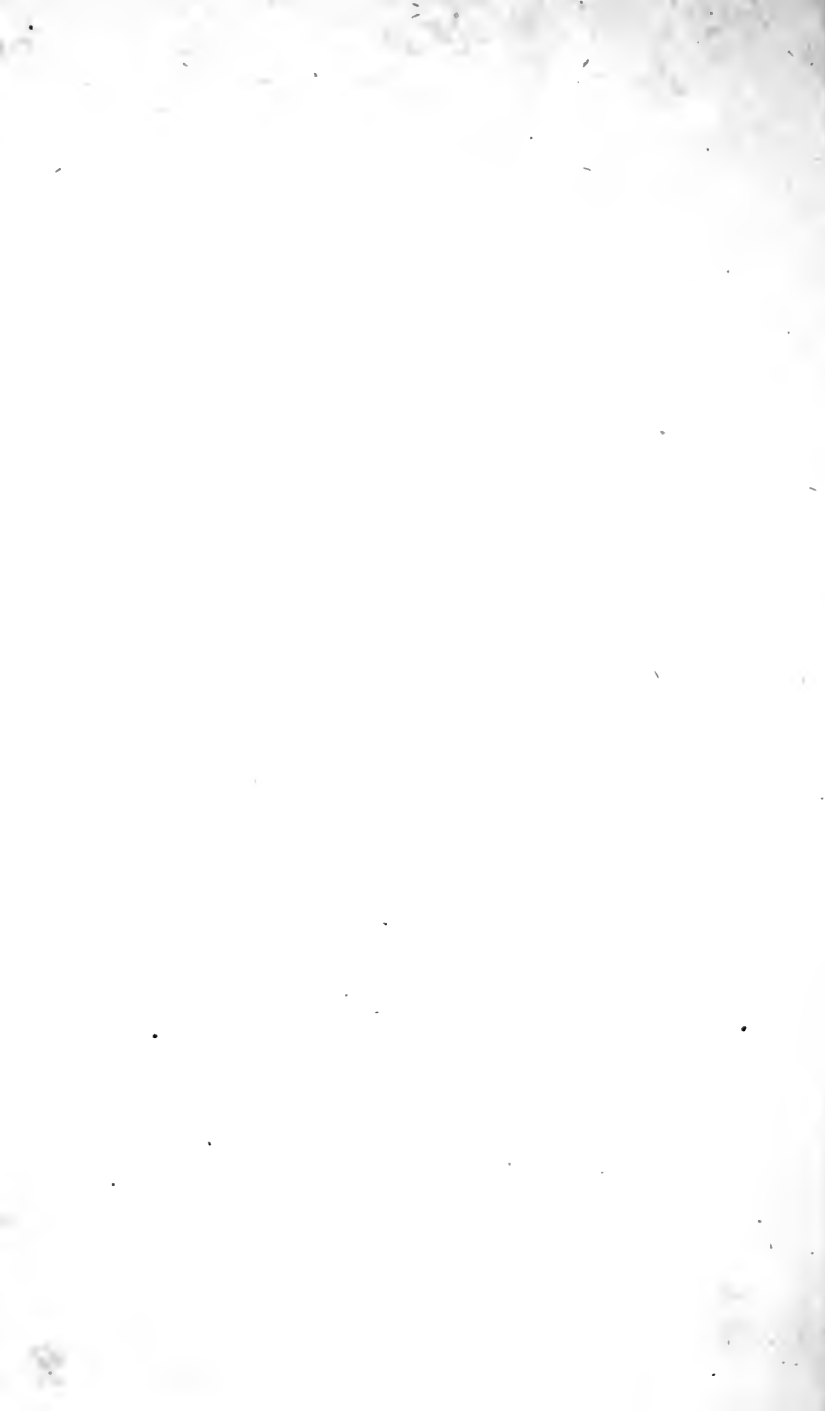
TRADUIT DE L'ALLEMAND
& précédé d'une Introduction par Alexandre
Daguet.



GENEVE

Par Jules-Guillaume Fick, Imprimeur

—
1864





INTRODUCTION.

* * *

LE catholicisme fribourgeois étoit sorti victorieux de la lutte qu'il avoit eu à soutenir contre la Réforme protestante, dans le premier *décennium* de cette révolution religieuse (1520-1530). Les

prêtres & les magistrats les plus compromis par leur attachement au luthéranisme avoient été contraints à chercher un asile dans les cantons évangéliques¹.

Soumise à une nouvelle épreuve par l'Edit de Tolérance que de tièdes catholiques, joints peut-être à quelques partisans secrets des nouvelles croyances, essayèrent de faire passer dans les *Deux Cents* ou Conseil souverain de la République, dans la séance du 1^{er} août 1542, l'ancienne foi en avoit triomphé avec le même succès. L'Edit de Tolé-

¹ Le grand chanoine & chantre Vanenmacher, le doyen Hollard, l'organiste Kother, le chancelier Giroud ou Zyro, &c. Le récit de la lutte de la réforme protestante & du catholicisme à Fribourg, de 1520 à 1530, a fait l'objet d'un *Memoire* de l'auteur de ces lignes qui doit voir le jour dans les Archives de la Société d'Histoire de ce Canton.

rance, bien que voté par 80 membres, à leur tête l'un des Avoyers, Petermann de Praroman, échoua devant la majorité, & un serment de fidélité, imposé à tous les magistrats & à tous les ressortissants du canton, âgés de plus de 14 ans, consolida la victoire de l'ancienne croyance.

L'inquisition sévère, établie dès 1523, sur les livres, les conciliabules, les propos suspects de luthéranisme & toutes les infractions aux pratiques de l'Eglise devint plus rigoureuse encore. Toute relation suivie avec les hérétiques attiroit à celui qui s'en rendoit coupable, les soupçons & les poursuites de l'autorité. Cependant, en dépit de la vigilance des gardiens de la vieille foi, quelques pères de famille, se retranchant derrière l'absence d'écoles dignes de ce nom, persistoient à envoyer leurs fils étudier chez les ministres & dans les établissements protestants du voisinage.

En 1560 encore, un membre des 200 ou suprême Sénat, Martin Odet, d'une famille riche & considérée, ne se faisoit point scrupule de mettre son fils, nommé Pierre, en pension auprès du prédicant & professeur bernois Jean Haller. « Mais à peine, nous dit Jean Haller dans ses Ephémérides¹, ce jeune homme avoit-il passé quatorze jours chez moi, que son père, le Sénateur Odet reçut l'ordre

¹ *Anno 1560, mense Januario, Odetus Senator friburgensis, filium mihi commiserat Petrum nomine. Hoc cum cognitum fuit Friburgi, coactus est filium hinc revocare intra quatuordecim dies quibus solis mecum fuit. Verebantur enim ne heresi lutherana quam nobis impingunt inficeretur.* » (Ephemerides D. Joannis Halleri ab anno 1548 ad 1565. Museum helveticum, V, p. 129.)

de le retirer. » — « Les Fribourgeois, ajoute Haller, craignoient que ce jeune homme ne revînt infecté de l'hérésie luthérienne dont ils nous supposent imbus . »

Mais les mesures coërcitives seules n'eussent pas suffi à mettre à l'abri l'ancienne croyance battue en brèche à la fois par les attaques du dehors, & la démoralisation du clergé au dedans. Ce qui sauva le catholicisme à Fribourg comme ailleurs, ce fut la réforme catholique commencée au Concile de Trente & qui s'assit dans la chaire de S. Pierre avec deux austères & inflexibles pontifes, Paul III (Caraffa) & Pie V (Ghiléri).

A Fribourg, le principal promoteur de cette réforme catholique fut le Révérendissime Pierre Schneuwli, prévôt mitré & croffé de la collégiale de St-Nicolas & vicaire-général du diocèse pour Mgr Correvaux, résidant alors en Savoie. Les Schneuwli étoient une ancienne famille des terres allemandes, illustrée par les guerres d'Italie & par les fonctions sénatoriales. Pierre Schneuwli y joignit la gloire du savant théologien & d'une vie entière consacrée à la restauration de la foi, des mœurs & de la discipline ecclésiastique. Alliant l'inflexibilité du caractère à l'ardeur des convictions religieuses, le prévôt Schneuwli fut pendant trente ans la terreur de quiconque par sa conduite ou ses croyances lui sembloit porter atteinte à l'intégrité de la foi ou à la pureté de la morale. Imbu des tristes préjugés de la théologie du moyen âge à l'endroit des puissances occultes & de l'action du

démon sur les hommes, Schneuwli se montra aussi l'impitoyable ennemi des forciers & des forcières dont un grand nombre périrent sur le bûcher pendant les dernières années de son administration.

Dans son œuvre de réforme religieuse, le Prévôt de St-Nicolas trouva au sein du clergé indigène un collaborateur zélé autant qu'habile : c'étoit un jeune chanoine issu comme lui d'une famille patricienne, & que ses vertus sacerdotales, son orthodoxie éprouvée & l'étendue de ses connaissances puisées dans les hautes écoles d'Allemagne & de France désignoient comme son successeur dans sa double dignité de Prévôt & de Vicaire-général. A peine de retour dans sa ville natale & âgé de 22 ans seulement, Sébastien Werro (tel étoit le nom de cet ecclésiastique) jouissoit déjà d'une telle estime qu'il se vit élevé au poste important de Curé de ville par les suffrages *unanimes* de la bourgeoisie de Fribourg, en possession du droit de nommer son curé depuis le temps des Zæhringen (1578).

Dès lors, pendant vingt ans, le prévôt Schneuwli & le curé Werro poursuivent de concert l'œuvre de la régénération morale & religieuse du pays. Leur premier pas dans cette voie fut marqué par la création d'un Conseil d'éducation, ou *Chambre des Scholarques*, composé de trois ecclésiastiques & de trois laïques. Ce Conseil, indépendant de toute autorité & se recrutant lui-même, dispoit de fonds considérables, qu'on appliqua soit à la création de bourses dans les écoles étrangères, soit à l'établissement d'un collège (*trivium*). La réforme

& l'organisation des études à Fribourg & dans le canton firent l'objet d'un règlement (Catharinabuch), dont les dispositions humaines, libérales & admirables de sagesse & de sollicitude, contrastent étrangement avec la ténébreuse & cruelle jurisprudence de l'époque. Le nouveau collège s'ouvrit avec pompe en 1577 & comptoit 300 jeunes gens installés dans les salles de l'ancienne abbaye des Gentilshommes, transformée en école ¹. « Car, disent les Scholarques dans leurs excellents statuts, il convient que dans le même lieu où les nobles s'assembloient autrefois, les enfants des simples bourgeois apprennent à devenir nobles, & les enfants des nobles de race, plus nobles encore par la vertu & la science, seules capables de distinguer l'homme de la brute & de lui donner des mœurs bienveillantes & polies ². »

Mais l'introduction à Lucerne de la Compagnie de Jésus donna bientôt à Schneuwli & à Werro l'idée de confier l'enseignement classique & supérieur à cet ordre qui, à peine établi en Allemagne, y avoit opéré dans les esprits des princes & des peuples la révolution la plus favorable à l'ancienne croyance. A ce revirement extraordinaire dont le célèbre historien des papes, M. Ranke, nous a tracé un récit éloquent & puisé aux sources, nul

¹ C'est la maison qui fait face à l'Hôtel Zahringen & forme aujourd'hui une dépendance de cet Hôtel.

² Uff das, wo vor ziten der adell zusamen khummen, yetz under auch schlichte bürger tun edell, die edlen ober des geblüts nach, edler und herrlicher werdind geziert mit tugenden und guten künsten. (Catharinabuch.)

n'avoit plus contribué que le jésuite Canisius. Né à Nimègue, dans cette Hollande qui avoit donné le jour à Erasme & devoit produire des penseurs comme Spinoza & S'Gravesande, Pierre Canisius (dont le vrai nom étoit Hund, latinisé selon l'usage des contemporains) ne montra jamais aucune autre ambition que celle de faire au Christ & à la foi catholique le plus de disciples possible. Esprit positif, hostile aux spéculations philosophiques, ses armes favorites contre les dissidents étoient la controverse, la prédication, & ce grand & ce petit catéchisme où Canisius avoit résumé d'une façon claire & substantielle la doctrine catholique. Pendant qu'il étoit encore en Allemagne, sa réputation de vertu & d'austérité étoit assez bien établie pour que le cardinal Othon sollicitât comme une faveur de laver les pieds à cet apôtre & patriarche de la foi catholique.

Le refus de l'évêché de Vienne, que lui avoit offert à plusieurs reprises l'empereur Ferdinand I^{er}, mit le sceau au renom de sainteté qu'il s'étoit acquis auprès de ses coreligionnaires. Car, moins touchés de ses vertus que de l'activité prodigieuse qu'il déployoit au détriment de leur cause, les écrivains de la Réforme ne l'appeloient pas autrement que *Canis austriacus* (le chien d'Autriche)¹.

Plusieurs années déjà avant l'introduction des jésuites en Suisse, l'idée de fonder une école supérieure à Rapperschwyl ou ailleurs, sous les auspi-

¹ Voir la vie de Canisius par le jésuite Raderus. Munich, 1623.

ces & par les soins de Canisius, avoit fait l'objet d'une conférence secrète des cantons catholiques à Bade (25 septembre 1568)¹. Ce projet n'eut pas de suite, mais se trouva amplement réalisé quant à l'effet qu'on s'en pouvoit promettre par la fondation des trois collèges de Lucerne, de Fribourg & de Porrentruy, & par l'installation définitive de Canisius à Fribourg comme Provincial de son Ordre dans la Germanie supérieure (10 décembre 1580). Canisius forme dès lors, avec Schneuwli & Werro, un triumvirat étroit & attentif à combattre comme à prévenir tous les dangers qui pouvoient naître pour le catholicisme fribourgeois, soit de la position du pays, entouré de toutes parts de peuples réformés, soit de l'inquiétude des esprits & des relations studieuses que même après l'établissement des jésuites se plaisoient encore à entretenir avec les Réformés un certain nombre de Fribourgeois. C'est ainsi qu'au mépris des défenses réitérées & des menaces de l'autorité, « des jeunes gens de Romont, Rue, Châtel, Estavayer & autres lieux du territoire de Messieurs s'obstinoient à étudier à Bâle². » Or, disoit le vicaire-général Schneuwli dans le réquisitoire qu'il adressa à ce sujet au Petit-Conseil, « il

¹ *Recès de la Diète, imprimés par ordre & aux frais du gouvernement fédéral. IV^e volume, 4^e section, de 1556 à 1586. Sept. 1861.*

² *Us des herrn Probst bericht wie da viel junge knaben und studenten von Remunt, Rue, Châtel, Str. rffis und andern orten uss der Myn herrn landschaft wider M. herrn wilfaltigen schryben und gébothe sich zu Basel enthalten, &c. (Manual du Conseil, L, fol. 191, sous la date du 5 juillet 1584.)*

est assez prouvé combien de maux il peut résulter à l'avenir de relations de ce genre pour la commune patrie. Car, bien que par la grâce spéciale du St-Esprit, plusieurs de ces jeunes gens reviennent au giron de l'Eglise, il n'y a pas moins là un grand danger & un péché contre le St-Esprit. *Quia per dulces sermones & benedictiones seducunt corda innocentium & sermo eorum sicut cancer serpit*¹. »

Le Petit Conseil ou Conseil quotidien des 24 s'empessa de faire droit à la demande du Vicaire-général, & décida, séance tenante, que l'amende prononcée contre les parents qui envoioient étudier leurs enfants en pays luthérien seroit exigée avec rigueur par les baillis, & que sommation leur seroit faite de retirer leurs enfants de Bâle pour les placer en pays catholique².

Mais quelques mois à peine après cette décision du Petit Conseil, un événement plus grave venoit porter le trouble dans les consciences & inquiéter au plus haut point les chefs du sacerdoce & de la magistrature. C'étoit la défection & l'établissement à Berne d'un homme riche & considéré, Jost Alex (septembre 1584).

Les Alex sont originaires de Bulle, où une branche de cette famille existe encore. Antoine Alex, le père de Jost, avoit quitté son lieu natal en 1546, pour venir remplir à Fribourg les fonctions de Secrétaire du Droit, les plus importantes de cet or-

¹ Manual du Conseil.

² *Ibid.*

dre après la dignité de Chancelier ou de Secrétaire d'Etat. Peu d'années après, Antoine Alex prenoit place au Petit Conseil ou Conseil quotidien des 24, & figuroit comme Seigneur de Tornay le Grand dans les rangs de cette féodalité d'emprunt qui essaie de se constituer sur les ruines de l'ancienne aux XVI^e & XVII^e siècle.

Dès lors les Alex appartiennent à la noblesse du pays & s'allient aux premières familles. Des cinq fils d'Antoine Alex, l'un d'eux, Nicolas, capitaine au service de France, avoit épousé la fille de noble & puissant seigneur Louis d'Affry, avoyer de la République pendant un quart de siècle (de 1572 à 1598). Lorsque Nicolas Alex entra aux 200 en 1573, deux de ses frères y occupoient déjà un siège & les deux autres ne devoient pas tarder à y entrer à leur tour. Jost lui-même, le héros de cette histoire, y avoit été admis en 1578, c'est-à-dire l'année même de son mariage avec Barbe de Praroman, fille du conseiller d'Etat Guillaume de Praroman.

Mais quelles que fussent l'honorabilité de son caractère & sa position dans le monde, un homme qui changeoit de religion au XVI^e siècle ne pouvoit s'attendre à exciter chez ses coreligionnaires qu'un seul sentiment : c'étoit le sentiment de mépris & d'indignation suffisamment exprimé par le terme flétrissant d'apostat qu'on infligeoit indistinctement à quiconque passoit d'une croyance à l'autre, & que reçut en effet Alex, comme on le

voit par la procédure instruite contre lui l'année suivante & dont l'original est aux archives¹.

La tolérance religieuse n'existoit alors chez aucun peuple & dans aucune Eglise. Et comme le fait judicieusement observer un savant publiciste & historien de notre patrie, M. P.-A. Segesser, de Lucerne, « la foi religieuse revêtoit le caractère d'une loi extérieure & positive aux yeux des gouvernants; toute négation ou violation de cette loi constituoit une atteinte aux droits de l'Etat & un crime de lèse-majesté². »

Les réformés l'entendoient à cet égard comme les catholiques; car un peu plus d'un demi-siècle après la captivité d'Alex, le 29 septembre 1647, la ville de Vevey voyoit tomber sous la hache du bourreau la tête du missionnaire belge François Felech. Cet infortuné étoit accusé d'avoir blasphémé contre les Réformateurs & outragé Leurs Excellences de Berne, dans une controverse qu'il avoit soutenue avec des gens de Genève, sur le rivage, en attendant la barque qui devoit le transporter en Savoie³.

Si le dernier supplice fut épargné à Alex, on

¹ *Herrn Iost Alex apostata schmerzenden prozedur und bekanntnufs.* (Liasse n° 323 dans les Geistlichen Sachen ou affaires ecclésiastiques.)

² *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern, von Anton Philipp von Segesser.* Luzern, 1857. IV^e volume.

³ *Les dépouilles mortelles de Felech exhumées clandestinement du cimetière de Vevey, par des catholiques d'Attalens, sont à la sacristie de l'église de St-Nicolas de Fribourg. Un récit émouvant du supplice de Felech a paru dans les Précis historiques de Bruxelles, année 1859, n° 21.*

ne peut certes en faire honneur à la tolérance des Fribourgeois, ni même à un sentiment de compassion bien naturel cependant envers l'homme qui sacrifioit à ses convictions, biens, vie & jusqu'à ses affections les plus chères. Ce qui sauva Alex, ce fut la crainte des armes de Berne. Une guerre avec cette redoutable voisine eût été dans ce moment d'autant plus impolitique aux deux chefs de la République fribourgeoise, Louis d'Affry & Jean de Lanthen-heid, qu'ils venoient de s'engager par un traité *secret* à soutenir Berne contre la Savoie & à défendre à main armée le Pays de Vaud & même *les terres enlevées à l'Evêché de Lausanne*¹. La politique des chefs de l'Etat de Fribourg s'explique par la résolution bien arrêtée & déjà ancienne de ne pas rendre à l'évêque leur part de conquête (Bulle & la Roche). Mais cette politique heurtoit tellement les tendances du parti ligueur ou catholique pur, que la révélation de ce traité, en 1587, excita une violente tempête au sein des Conseils & de la Bourgeoisie. « Toute la ville, nous dit un Père jésuite, témoin oculaire, mais partial de ces événements, se divisa en deux partis. L'Avoyer² vouloit renverser le Banneret; le Banneret vouloit renverser l'Avoyer qu'il accu-

¹ Tillier, *Geschichte des Freystaates Bern*, t. III, p. 457.

² *Excitata est hoc anno a discordiarum auctore dæmone inter præcipuâ dignitatis homines seditio atrocissima, ex qua cludes plerisque impendebat. Fuit in duas quasi partes distracta civitas, quarum utraque alteram de honoris gradu dejicere moliebatur; prætor tribunum, hic senatores & quotquot litterarum quibus Bernensibus pro conservatione Episcopatus lausannensis auxilium promissum est auctores suspicatur.*

soit d'avoir fait écrire les lettres où l'on promettoit aux Bernois de leur aider à conserver l'Evêché de Laufanne. Mais secondé de la noblesse & ayant pour lui le grand nombre, l'Avoyer terrassa le Banneret & parvint même à l'exclure des 200, au grand chagrin des gens de bien. »

Dans le procès d'Alex toute trace de collision de ce genre semble avoir disparu. Politiques, Béarnais & Ligueurs, parents, amis & ennemis, tous sont unanimes à condamner l'*apostat*, & n'étoit la mention que fait Alex lui-même de ses adhérents dans les premières lignes de son autobiographie, on auroit lieu de croire qu'il n'existoit pas d'autres amis du pur Evangile dans la ville de Berchtold IV.

Véritables *Nicodémistes*, ces protestants pusillanimes n'interviennent ni dans le cours de la détention pour donner quelque marque de sympathie à leur frère malheureux, ni au moment de son départ pour le féliciter de sa délivrance. On ne sauroit prendre non plus pour une adhésion aux opinions religieuses d'Alex le fidèle & admirable dévouement de sa femme Barbe de Praroman, ni les précieuses marques d'affection qu'il reçut de sa mère & de sa belle-sœur. Le cœur seul dictoit la conduite de ces nobles femmes, *les trois Mariés*, comme les appelle Alex, & dont l'apparition touchante contribua à jeter un intérêt dramatique sur cette histoire.

Sed parte adversâ & multitudine & nobilitate superatus, non solum tribunitiâ potestate privatus est, verum etiam, maximo bonorum luctu, e senatu exclusus. (Historia Collegii, msc. à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, t. I, p. 9.)

Le récit d'Alex s'arrête malheureusement au jour de sa délivrance. Nous sommes ainsi privés d'intéressants détails sur ses destinées & celles de sa compagne fidèle. Mais l'étude des *Manuels* ou protocoles du Conseil à cette époque permet de compléter jusqu'à certain point au silence du narrateur.

Trois mois après la délivrance de Jost Alex, nous le trouvons en instance auprès des Conseils pour avoir auprès de lui à Berne sa femme bien-aimée, « qu'aucun droit, disoit-il, ne vous autorise à retenir au mépris des liens les plus sacrés & de la foi jurée. » Jost Alex insistoit aussi pour obtenir le partage de ses propres biens, que retenoient ses frères, & la remise du bien de sa femme contestée par son beau-frère Gaspard de Praroman. Le gouvernement de Berne appuyoit ses requêtes de longs plaidoyers en faveur de son nouveau bourgeois. Le 6 mai, Alex obtint l'autorisation de se rendre à Fribourg pour y régler ses affaires. Mais ses parents & l'autorité s'entendoient pour entraver la remise des biens & la réunion des deux époux. Un procès d'honneur suscitait à Alex par le beau-frère de sa femme, Rodolphe Progin, compliqua encore les difficultés. En même temps, des propos offensants tenus au sujet d'Alex par les ressortissants des deux villes, irritoient les esprits & rendirent la querelle tellement sérieuse que Fribourg & Berne armèrent chacune de leur côté & que Soleure dut interposer sa médiation. Une députation de Soleure se rendit à Fribourg (le 19

mars 1585). Peu après, une conférence secrète des sept cantons catholiques se réunissoit à Lucerne, à la demande de Fribourg (16 avril)¹. Une nouvelle députation bernoise, composée de l'avoyer de Mullinen & d'autres magistrats, se rendit à Fribourg & parvint à apaiser l'orage. Un accommodement eut lieu, & sans le dire d'une manière positive, les actes officiels sembleroient indiquer que Jost Alex eut la satisfaction de recouvrer, avec une partie de ses biens, la possession de sa compagnie fidèle.

Il y auroit ici un point intéressant à éclaircir : ce seroit de savoir si la liberté de conscience fut accordée à la femme d'Alex, selon la promesse qui lui en avoit été faite par son cousin Gatschet².

Quoi qu'il en soit, la conclusion à l'amiable de l'affaire d'Alex eut pour résultat de rétablir complètement les bonnes relations entre les deux villes. Ordre fut donné aux ressortissans bernois & fribourgeois de se traiter désormais en bons voisins & confédérés ; & comme pour marquer sa reconnaissance du procédé des Fribourgeois, Berne amnistia l'un d'eux, Christophe de Diefbach, qui avoit prononcé des paroles très-injurieuses contre Berne, & mérité, disent les actes, un châtement rigoureux.

Avant de terminer cette Introduction, que le lecteur aura peut-être trouvée un peu trop longue,

¹ *Abscheid ou Recès de la Diète de cette époque. Collection officielle imprimée par ordre du Gouvernement fédéral, t. IV, p. 858-862.*

² *Voir p. 23 de la notice d'Alex.*

il convient de dire un mot de la *Relation d'Alex &* de la source où elle a été puisée.

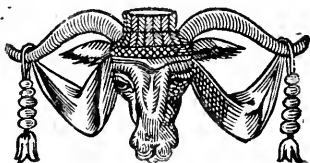
A un éminent historien de notre patrie, M. Gelzer, de Schaffhouse, professeur à Berlin, puis à Bâle, revient le mérite d'avoir attiré le premier l'attention du grand public sur cette autobiographie. Quelques-uns des passages les plus saillants de cet écrit, cités d'abord par M. Gelzer dans le cours public qu'il professa à Berne en 1838, parurent ensuite dans l'ouvrage que ce savant publia à Aarau & Thoune, sous le titre d'*Histoire des trois derniers siècles de la Confédération*¹. Depuis lors, le texte complet de cette Relation a vu le jour dans les *Mémoires de la Société d'histoire du canton de Berne*, par les soins de M. Iselin-Rüttimyer, instituteur à Bâle (1858-60)². Ces deux écrivains ont puisé à des sources différentes. Mais la chronique bernoise de la bibliothèque de Bâle, que cite M. Iselin, pourroit n'être bien qu'une copie de la chronique manuscrite de Stettler, citée par M. Gelzer, & qui se trouve à la bibliothèque de Mullinen à Berne.

Le caractère naïf & la forme peu littéraire du récit d'Alex n'ont point échappé sans doute à ses éditeurs allemands. Mais l'imperfection du style s'efface devant le côté pathétique de ce drame de famille & l'intérêt qui s'y attache aussi au point de

¹ *Die drey letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte. Eilfte Vorlesung*, p. 175-181.

² *Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern. II^{es} Heft. Iost Alex, Beschreibung seiner Gefangenschaft und Entledigung.*

vue des idées & des mœurs du seizième siècle. Il faut y joindre son utilité psychologique, si l'on peut parler ainsi, & son importance politique & religieuse. La relation simple & naïve, j'allois presque dire la confession d'Alex, fait mieux connaître les hommes & les choses de Fribourg que toutes nos pages d'histoire rétrospective, péniblement élaborées à l'aide de documents souvent privés de vie & de témoignages nécessairement incomplets. Le narrateur appartenant à une famille française ou romande de langue & d'origine, on s'étonnera peut-être qu'il n'ait pas fait usage de sa langue maternelle. Mais il ne faut pas oublier que la langue allemande étoit devenue la langue de l'État, de l'Eglise & de l'école à Fribourg depuis un siècle, c'est-à-dire depuis le jour de l'incorporation de Fribourg aux XII cantons, tous allemands, du corps helvétique.





J O S T A L E X



E jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, 14 du mois d'août 1584 au soir, je m'entretenois avec mon voisin le chanoine Guillaume Taverney, chantre à Fribourg¹. Je lui disois quel plaisir j'aurois de recevoir la communion avec d'autres braves gens², si on consentoit à nous la laisser prendre sous les deux espèces. Mais à peine avois-je lâché ce propos que le prêtre en question se hâtoit d'aller en faire rapport au curé Werro. Et comme je soupçonnois qu'il en avoit aussi parlé au prévôt Schneuwly, je me rendis chez ce Monsieur le 23 août avant la St-Barthélemy, lui répétai mes paroles & renouvelai mon vœu de communier sous les deux espèces. Mais ce langage ne fut pas de son goût : « C'est ainsi, dit-il, qu'ont commencé tous

¹ Taverney, famille considérée qui, au commencement du XVI^e siècle, avoit fourni un Prévôt à St-Nicolas.

² Mit andern Gutherzigen.

commencé tous les hérétiques. » Nous nous séparâmes cependant d'une façon amicale.

Le 27 août, le curé Werro vint me voir dans ma maison & m'invita à me rendre après la grand' messe auprès de M. le Prévôt. « Je le ferois volontiers, répondis-je, si je n'avois pas promis d'assister à la noce de Gorius Zollet¹. Mais si un autre jour vous convient, je suis à votre disposition. » Le Curé me répondit que le lendemain & le surlendemain, il seroit empêché par la visite des églises paroissiales qui devoit se faire en ce moment, mais que je devois me trouver à l'église de Notre-Dame après le *Salve*, où je promis de me rendre.

Le lendemain, en effet, après avoir assisté à la noce en question, sans être inquiété, je me transportai dans la maison de M. le Prévôt. J'y trouvai le docteur Canisius de l'Ordre des Jésuites, M. Schneuwly, prévôt & prédicateur, & M. Werro, curé de St-Nicolas. Lorsque je leur eus souhaité le bonsoir, M. le Prévôt me dit qu'il m'avoit fait venir à l'occasion de certains propos que j'avois tenus relativement à la communion, non-seulement avec lui, mais avec M. le chanoine Taverney. Il me prioit de lui déclarer si je persistois dans mon opinion ou non, & quels motifs me pouffoient à parler ainsi.

« Ce qui me pouffe à parler ainsi, répondis-je, c'est la Parole de Dieu, car il est dit au 6^e chapitre

¹ Zollet ou Chollet, nom d'une famille patricienne. Gorius (Gregorius) Chollet figure depuis 1600 parmi les 200.

de saint Jean : « En vérité, je vous le dis, si vous « ne mangez ma chair & ne buvez mon sang, vous « n'aurez pas la vie en vous. » Or, Christ, c'est la vie, comme il est écrit encore au même livre, chapitre 14 : « Je suis la vie, le chemin & la vérité. » C'est pourquoi, ajoutai-je, saint Paul a commandé aux Corinthiens de recevoir la communion sous les deux espèces. Les chrétiens de l'Eglise primitive recevoient la communion de cette façon & cet usage s'est conservé pendant plusieurs siècles. »

Le docteur Canisius commença alors à réfuter mes arguments, citant les Conciles, puis le long usage contraire à celui du calice. Il ajouta que ni Calvin ni Luther n'avoient compris le 6^e chapitre de saint Jean : « Quand le Christ vouloit établir une doctrine, il avoit coutume de faire un grand miracle ; ainsi, lorsqu'il voulut enseigner au peuple le mystère de l'Eucharistie, il nourrit avec cinq pains & deux poissons 5000 hommes, sans compter les femmes & les enfants. »

Là-dessus, le Prévôt se joignant à la discussion, me demanda d'un ton ironique : si les poissons dont le Christ s'est servi étoient peut-être le sang du Sauveur ? — « Oui, fis-je, par ces poissons, le Christ a voulu indiquer son précieux sang, car les poissons se conservent dans l'eau. Et quoiqu'ils tinssent cela pour chair (*χρῶμα*), c'est pour moi un grand prodige ou mystère. »

« Mais, répliqua M. le curé Werro, lorsque Jésus a parlé de son corps, n'a-t-il pas aussi parlé de son sang ? A Émaüs d'ailleurs, n'a-t-il pas donné

la communion sous une seule espèce à ses disciples, comme en fait foi saint Jean Chrysostôme ? Si le Christ eût voulu que les laïques reçussent la communion sous les deux espèces, il y auroit aussi appelé son hôte. Jésus-Christ, au contraire, a voulu que l'usage du calice fût réservé aux prêtres seuls dans le sacrifice de la sainte messe, où ils offrent le corps du Christ à Dieu le père en expiation des péchés des vivants & des morts. Car, en dehors de la sainte messe, les prêtres sont traités comme les laïques & au lit de la mort, en cas de maladie même, ils ne reçoivent la communion que sous une seule espèce. »

« Mais, repris-je, en dehors du sacrifice du Christ, il n'y a pas de sacrifice. Jésus-Christ a opéré l'entière rédemption des hommes par un unique sacrifice de son corps & de son sang. Ces sacrifices répétés du prêtre pour les vivants & les morts sembloient indiquer que la rédemption n'a pas été complète & opérée par la passion & la mort du Sauveur, croyance inconciliable avec la vérité. Si nos péchés sont effacés, il n'y a plus besoin de sacrifices, témoin ce que dit saint Paul au chapitre 10 de son épître aux Hébreux. »

M. le Curé m'interrompit en cet endroit : « C'est assez sur cette matière, notre intention n'étant pas d'achever pour cette fois la discussion relative aux deux espèces. »

Cinq heures étant venues à sonner, la discussion continua néanmoins encore un bon moment, pendant lequel ces Messieurs cherchèrent à me per-

suader par toutes sortes d'arguments, auxquels je répondis de mon mieux. De quoi ils parurent tout ébahis. C'étoit une chose étrange que de voir le docteur Canisius se démener de colère quand il voyoit qu'il ne pouvoit rien obtenir & que ses arguments étoient réfutés à mesure qu'ils se produisoient.

Comme on étoit venu avertir le P. Canisius que l'heure du souper approchoit, on m'ordonna de sortir un moment. Ces trois Messieurs tinrent alors conseil pour savoir quel parti on prendroit à mon sujet. Je pensai que ce que j'avois de mieux à faire, c'étoit de rentrer au logis, que je risquois, en attendant davantage, de me voir entraîné à faire ou à promettre quelque chose de contraire à ma conscience.

Mais à peine étois-je parti que ces Messieurs voulurent me rappeler devant eux. Ils furent mécontents de ne m'avoir pas trouvé, & on m'a dit depuis que leur intention étoit de m'ordonner de jeûner plusieurs vendredis de suite & de prier la Vierge & les saints de me donner de meilleures inspirations.

Le lendemain, mardi, M. le curé Werro se rendit à mon logis, me témoigna le désir de faire une promenade avec moi après le déjeuner & de continuer la discussion de la veille; ce à quoi j'acquiesçai volontiers.

Pendant, dans l'intervalle, ayant changé d'avis, je ne me rendis pas au rendez-vous. Comme il pleuvoit à torrent, le Curé m'envoya dire par

un jeune homme qu'il m'attendoit au couvent des Cordeliers ; que M. Jean Michel, lecteur de ce cloître & docteur en théologie, s'y trouveroit aussi. Je lui fis la réponse que, puisque la chose lui paroissoit si pressante, il n'avoit qu'à me citer devant le Conseil, que je m'expliquerois là. Il se montra très-peiné de ma commission, surtout par la pensée que, puisque je laissois venir les choses en venir à ce point, je devois avoir un appui dans le Magistrat.

Le Prévôt partagea le mécontentement du Curé. Quelle témérité & quelle assurance de provoquer ses supérieurs devant le sénat catholique ! (*Quanta temeritas & confidentia antistes suos provocare ante senatum catholicum !*) Se ravissant soudain, le Curé s'en fut au plus proche chez M. Renault, lieutenant d'avoyer¹, le priant de lui permettre de paraître en Conseil le lendemain. De son côté, le Prévôt s'en alla chez l'avoyer d'Affry, pendant que d'autres ecclésiastiques couroient chez les conseillers de leur adhérence. Mais le Curé n'obtint point la permission de paraître en Conseil, M. Renault estimant que la trop grande hâte en une affaire de ce genre pourroit amener de fâcheuses conséquences.

Le lendemain, un mercredi, mon frère Nicolas vint m'exprimer le chagrin que lui causoit cette

¹ Renault, Reynault ou Reynold. Barthélemy Reynault, dont il est ici question, est la tige de la famille patricienne de ce nom. Premier Bailli de Corbiere en 1553, il devint Conseiller, puis Lieutenant d'avoyer, seconde dignité de la République.

affaire. Il ne comprenoit pas que j'eusse pu m'oublier au point d'entrer en lice avec des prêtres, attendu que je devois favoir qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Il me conseilloit de me garder de toute nouvelle controverse qui n'auroit pour résultat que mon déshonneur & celui de mes amis. Car déjà cette affaire causoit le plus vif déplaisir à M. l'Avoyer.

Trois fois mon frère vint me voir dans ma maison pour me conjurer de me désister de mes opinions, faisant observer que tout pouvoit encore s'arranger sans suites fâcheuses pour moi.

Pendant cet entretien, j'étois sans cesse en crainte que ma femme, qui ne favoit rien de tout cela, vint à s'apercevoir de ce qui se passoit. Mais elle avoit affaire avec le tisserand & n'y prit pas garde.

Voyant l'inutilité de ses efforts, mon frère crut devoir en informer ma belle-mère. Saisie d'effroi à cette nouvelle, celle-ci envoya après souper une domestique pour me prier de passer avec ma femme auprès d'elle le plus tôt possible. Comme on étoit au moment de se mettre à table, je répondis qu'on devoit nous laisser souper en paix. Mais ma belle-mère nous harcelant de ses messages, ma femme voulut favoir de quoi il s'agissoit, & sans qu'on pût l'en empêcher, se rendit auprès de sa mère.

Quand elle eut appris la chose, hors d'elle & toute tremblante, elle revint au logis, me conjurant de l'entendre en particulier. De peur de me laisser attendrir dans une affaire où Dieu & ma conscience étoient intéressés, j'essayai de m'esqui-

ver par une porte de derrière. Mais voilà ma propre mère qui me court après, en criant d'une voix lamentable : « O mon fils, ne veux-tu pas parler à ta mère, & méprises-tu le sein qui t'a nourri ? »

En entrant à la maison, je trouvai ma femme gifante sur le plancher & faisant entendre des plaintes & des sanglots qui me perçoient le cœur, à cause de la tendre & sincère affection que nous nous étions toujours portée l'un à l'autre. Impossible de la tranquilliser & de l'engager à prendre du repos. Elle se frappoit la tête contre le plancher & disoit à sa chambrière : « Ah ! Rosa, ne te marie jamais ; tu vois quel chagrin les maris font à leurs femmes. » Oh ! c'étoit un triste & déchirant spectacle !

Le lendemain, 30 août, d'après le nouveau calendrier grégorien, je reçus la visite de deux des Bannerets, dont l'un étoit mon cousin, Hans Python, & l'autre aussi un cousin, Jacques Bucher, accompagnés de mes deux frères Simon & Nicolas. Ils me dirent avoir reçu l'ordre de leurs Seigneurs & Supérieurs de venir m'aviser de leur part que cette affaire leur caufoit un grand déplaisir & qu'on me sauroit un grand gré de m'en départir : « Que si je n'obtempérais pas à leur désir, je pourrois bien apprendre à mes dépens à quels dangers je m'exposois & de quel déshonneur je me couvrirois moi & toute ma parenté. Que je devois me souvenir que mon père avoit fait une pieuse mort dans la croyance catholique. » Mais je répondis que je ne pouvois renoncer à la vérité & que je mourrois plutôt que de le faire.

A la suite de cette scène, mon frère Nicolas revint chez moi, me conjurant les larmes aux yeux d'être mon propre ami & de ne pas faire un si grand chagrin à moi-même, à ma femme & à toute la parenté. Il ajouta que M. l'avoyer d'Affry, presque offensé de cette affaire, me prioit, par amour pour moi & pour lui, de me laisser conduire. Mais que si je persistois dans mon opinion, je devois renoncer à ma bourgeoisie & quitter au plus tôt la ville.

Dans l'intervalle, la chose s'étoit ébruitée. Je compris qu'il ne me restoit d'autre parti à prendre, si je voulois éviter d'être arrêté dans la rue, que de me constituer prisonnier moi-même. En conséquence, le vendredi, dernier du mois d'août suivant, je me constituai prisonnier dans la tour Zollet¹.

J'y étois à peine depuis une heure, lorsque mon frère Nicolas, instruit de ma captivité volontaire, arriva tout à coup & me demanda ce que je faisois-là : « Franchement, dit-il, je crois que tu deviens fou. » Il m'engagea alors à rentrer immédiatement au logis & à ne pas le couvrir de honte par ma conduite. « Je ne suis point fou, lui dis-je, & ne veux déshonorer personne. » Comme je refusois absolument de suivre son conseil, il s'éloigna & me laissa tranquille. Mais apprenant que la profession de foi que j'avois adressée aux membres du tribunal ne leur avoit pas été remise, je

¹ On appeloit ainsi, du nom de celui qui en étoit le gardien, la tour de la porte de Morat.

fus troublé & affligé jusqu'aux larmes. C'est Dieu cependant qui empêcha l'exécution de cette idée. Car si elle eût été réalisée, je l'eusse payée de ma vie ou d'une détention perpétuelle.

Etant sorti de la ville pour me promener un peu, je vis venir à moi en rentrant, devant la maison de mon beau-frère Lambert¹, mon autre beau-frère, Christophe de Diefbach, avec le trésorier Hanz Fruyo & mon frère Nicolas. Ils me demandèrent d'où je venois & où j'allois, ajoutant que si je voulois suivre leur conseil, ils m'aideroient à fortir de peine; qu'ils me prioient de les accompagner chez le Prévôt, qui me donneroit des livres propres à me remettre dans la bonne voie. Le Prévôt, disoient-ils, est un excellent homme. Mon frère Nicolas y étoit resté jusqu'à minuit, à boire avec lui dans l'espoir que tout iroit bien. Vaincu par leurs sollicitations, je me décidai enfin à aller avec eux chez le Prévôt auquel M. Fruyo demanda, en mon nom, un livre relatif aux sacrements. M. le Prévôt ne put me remettre immédiatement le livre qu'on lui demandoit & qu'il avoit prêté. Mais il me l'envoya ensuite à domicile.

A la nouvelle que je m'étois constitué prisonnier, ma femme étoit tombée en défaillance. Sa mère & sa sœur Urfule, avec ma mère, s'empressoient autour d'elle. Lorsque je rentrai, je la trou-

¹ Lambert ou Lamberger, famille illustrée par les exploits & l'habileté du chevalier Henri Lamberger, bourguemaitre & chef du parti espagnol. — Les Fruyo, famille riche & notable de la magistrature.

vai à la cuisine assise sur un siège, la tête enveloppée de linge & dans l'état le plus déplorable. J'eus un tel chagrin à cette vue que je restai longtemps sans pouvoir dire une parole. C'étoient des larmes, des gémissements, des plaintes sans fin !

Le dimanche suivant, 2 septembre, je me rendis chez l'avoyer d'Affry pour le prier de me permettre de paraître le lendemain lundi en Conseil dans le but d'obtenir mon acte de renonciation à la bourgeoisie. « Où voulez-vous aller ? me demanda l'Avoyer ? — A Berne, lui dis-je. — Que faire à Berne ? — Y vivre selon la liberté de ma conscience. — S'il en est ainsi, me dit-il pour m'effrayer, cessez de me regarder comme votre ami. Je serai plutôt l'ami du diable que le vôtre. Ah ! il se passera des choses qui vous feront dresser les cheveux sur la tête. Pensez-vous, ajouta-t-il, être plus fin que vos pareils & mieux comprendre les affaires de religion que les autres ? N'avons-nous donc pas assez de gens entendus & instruits parmi nous ? Si leur doctrine est fautive, ils en porteront la peine, eux, & non pas nous. Votre père a fait une pieuse mort dans cette croyance. Vous croyez-vous plus habile que lui ? »

L'Avoyer finit par m'engager à revenir à de meilleurs sentiments ; pour ce qui concernoit l'acte de renonciation, il me dit qu'il ne falloit pas me faire illusion, que je ne l'obtiendrois pas du Conseil.

Je quittai l'Avoyer le cœur ferré & plein d'affliction. Je fus ensuite rejoint par mon cousin Python & mes deux frères Simon & Nicolas, dont le

dernier étoit le gendre de l'Avoyer. Ils m'étoient envoyés tous les trois par M. d'Affry pour m'engager encore à me désister de mon projet de départ. Après beaucoup de pourparlers, ils voulurent me persuader de retourner chez M. d'Affry. Mais je refusai net de m'y rendre, ajoutant que je voulois réfléchir jusqu'au lendemain.

Le lendemain, lundi 3 septembre, mon frère Nicolas revint chez moi à l'heure de la messe de Notre-Dame, me demandant si j'étois disposé à aller voir l'Avoyer qui m'attendoit. Je sortis de la maison par la porte de derrière & me rendis chez l'Avoyer, pouvant à peine parler, tant je craignois d'encourir la disgrâce de Dieu en reniant la vérité. Le banneret Python, mon cousin, vint aussi avec moi chez M. d'Affry.

Ce magistrat m'adressa une superbe admonestation. Il exprima l'espoir que je ne resterois pas opiniâtrement attaché à mon idée, que je me désisterois de l'opinion que j'avois adoptée, par amour pour lui & pour mes amis, & aussi par crainte du déshonneur & du grand danger qui me menaçoit en cas contraire. J'étois debout devant lui, les yeux pleins de larmes, & lui dis que je ferois volontiers tout ce qui dépendroit de moi pour lui être agréable sans blesser ma conscience. Mais qu'en abandonnant la vérité reconnue, j'attirerois sur moi la colère de Dieu. « Mais où est la vérité, s'écria l'Avoyer, sinon chez nous? » Je dus alors lui promettre de retourner chez le Prévôt & le Curé qui me donneroient des livres propres à m'éclairer.

Le curé Werro me donna, en effet, un *Hofius*¹ que je lus le mardi & mercredi. Pendant ma lecture, ma femme étoit à côté de moi, le visage plein de tristesse & veillant sur tous mes pas, de peur que je ne m'éloignasse. Mais le jeudi 6 septembre, après avoir dit à ma femme que j'allois boire le coup du soir² avec le Père lecteur des Cordeliers, je partis sans mot dire vers 11 heures du matin pour Berne.

Mais avant de sortir de ville, j'allai prier un sellier, qui demuroit tout près de la porte de Berne, de bien vouloir, dans la soirée, porter de ma part la profession de foi que j'avois mise sous une enveloppe de parchemin à M. le chancelier Techtermann³. J'y avois joint un billet par lequel je priois M. le chancelier de lire en Conseil la pièce où j'expliquois le motif de mon départ.

Le soir du même jour, ma femme avoit fait cuire une épaule de mouton, pensant toujours que j'allois revenir pour souper. Mais comme je ne

¹ *Hofius* ou *Osius*, & non *Stofius*, comme on l'a imprimé par erreur dans les Mémoires de la Société historique de Berne. Il s'agit ici probablement d'un des ouvrages d'*Osius*, évêque de Cordoue, au III^e siècle, célèbre d'abord par son orthodoxie, puis par sa chute & son repentir. Voir pour cet *Osius* le Dictionnaire de Feller.

² On dînoit à 9 heures.

³ Guillaume Techtermann, d'une famille patricienne, illustrée par les armes, les ambassades & la magistrature dès le XV^e siècle, entre aux 200 en 1576, dans les Secrets en 1578 & qui remplit les fonctions de Chancelier de 1579 à 1593, est un des magistrats les plus instruits qu'ait eus la République. Il fut le principal rédacteur de la Municipale ou Code civil en vigueur avant la révolution & même depuis lors encore.

paraissois pas, elle me fit chercher partout & dans toutes les auberges, & ne favoit pas qu'en penser, lorsqu'elle apprit par une jeune fille qu'on m'avoit vu monter le Schœnenberg en manteau & chapeau. Alors les pleurs, les gémissements & les plaintes de se faire entendre plus que jamais.

Le vendredi 7 septembre, déjà à trois heures du matin, ma femme se rendit chez son beau-frère Rodolphe Progin¹, le priant de lui prêter son cheval pour se rendre à Berne. Elle alla ensuite épancher sa douleur chez sa mère & chez mon frère Nicolas. Mais ce dernier lui conseilla de rester chez elle, disant qu'il se rendroit lui-même à Berne. Il partit, en effet, & vint me trouver à l'auberge de la Clef où j'avois pris mon logement. Il me demanda ce que je faisois là? — Je lui répondis que le commissaire d'Avenches m'avoit fait citer devant le Conseil de Berne pour affaires d'intérêt de ma femme & lui montrai la lettre que ledit commissaire m'avoit envoyée. Il prit cette lettre, ajouta foi à mon récit & s'en alla calmé. Dans ce moment-là j'aurois couru grand risque de la vie si je n'avois eu cette lettre sur moi.

Mais quand le lendemain, dimanche, ma femme vit que je ne revenois pas, elle pria mon beau-frère Progin de bien vouloir, pour l'amour d'elle, se rendre à cheval à Berne, dans l'espoir que sa vieille & fidèle amitié pour moi auroit le crédit de me ramener à Fribourg.

¹ *Rodolphe Progin, de famille patricienne, membre des 200 depuis 1587, Secret en 1607.*

En effet, le soir, au moment où je me mettais à table pour souper, Progin arrive, salue tout le monde, me tend la main & s'assied à côté de moi. Le lendemain, à 10 heures, il me demande un entretien particulier. Nous allâmes nous promener ensemble dans l'allée ouverte des Dominicains. « Mais que penses-tu, me dit-il, d'être ainsi venu à Berne & quel est ton dessein ? La pièce de monnaie n'a jamais plus de valeur que dans l'endroit où elle a été frappée. Et comment as-tu le cœur d'abandonner ainsi une femme qui t'est si tendrement attachée. Ah ! si tu l'entendois gémir, pleurer sans cesse ! Elle ne peut ni boire, ni manger, ni prendre de repos. Et cependant si tu te fixes à Berne, il te faut renoncer à elle ; car elle ne consentira jamais à quitter Fribourg ni à changer de religion. Et au cas même qu'elle fût disposée à te rejoindre, ses amis ne le permettraient pas. Ce que tu as de mieux à faire, c'est de rentrer tranquillement avec moi à Fribourg. Tes amis seront tous heureux de te revoir. La paix sera bientôt faite, si seulement tu consens à suivre mes avis. L'affaire peut encore s'arranger. Le Chancelier n'a pas décacheté le pli que tu lui as fait remettre, dans l'espoir que tu ne tarderas pas à rentrer à Fribourg. » L'entretien roula longtemps dans ce sens.

L'état où se trouvoit ma femme me remplit d'une telle douleur, que je fus cinq fois sur le point de m'ôter la vie. Je n'y voyois plus & dus m'asseoir, ne pouvant plus me tenir sur les jambes. Dieu fait combien de larmes je répandis dans cette ma-

tinée sans obtenir de cet ami la moindre parole de consolation. Quand il se fut convaincu que ses efforts pour me ramener avec lui à Fribourg demeuroient infructueux, il me réclama la clef du coffre où étoient renfermés mon argent & mes lettres de créance pour les donner à ma femme. Je les lui remis volontiers. Car l'affection que je portois à cette femme étoit telle que je n'eusse pas seulement partagé avec elle tout mon bien, mais mon propre cœur. Etant déjà à cheval pour partir, mon beau-frère me demanda encore une fois si je voulois aller avec lui, s'offrant dans ce cas à me faire monter à sa place. Mais je le laissai partir seul & rentrai tristement dans mon auberge de la Clef.

Mais voici qu'arrive le noble Jean-Rodolphe de Scharnachtal, qui, ayant appris ma malheureuse situation, venoit m'offrir sa maison & m'en remettre les clefs pour en jouir sans payer aucun intérêt. D'autres personnes encore vinrent me faire les mêmes offres de service. Hans Andrès d'abord, qui mit à ma disposition un bon lit & un bel appartement; puis le docteur Tournon, M. Mugli, &c., &c.

Le mardi 12 octobre, je pris possession de l'appartement de Hans Andrès, où je logeai l'espace de cinq semaines. Impossible, hélas! de décrire de combien d'amertumes ma vie fut abreuvée pendant ce temps, combien de larmes se mêlèrent à mon pain, & combien de nuits se passèrent sans sommeil, vingt-cinq semaines durant.

Sans la société dont j'étois entouré qui me prodiguoit ses soins & me forçoit, pour ainsi dire, de boire & de manger, je crois que je serois mort de chagrin. Souvent les jours me sembloient aussi longs que les années, & des larmes qui couloient jour & nuit de mes yeux, on eût pu laver non-seulement mon visage, mais mon corps tout entier. Que de fois, la nuit, je fautois de mon lit & je me jetois à genoux pour prier Dieu de mettre un terme à mes souffrances.

A la fin, la fatigue & l'accablement produits par le chagrin devinrent tels que je ne pouvois plus ni me tenir debout ni marcher. Ma bouche avoit contracté une telle sécheresse, que j'avois bien de la peine à la rafraîchir. Ce qui me brisoit le cœur, c'étoit surtout d'apprendre par des compatriotes le triste état où se trouvoit ma femme, qu'on me dépeignoit réduite à rien & se traînant comme une ombre le long des murailles. D'autres tentations vinrent encore m'assaillir. Je comparois ma situation présente avec celle que j'avois autrefois, & je pensois à la belle maison que j'avois laissée à Fribourg, pendant que maison & cour me faisoient défaut à Berne. Je me voyois abandonné de tout ce que j'aimois, ma femme, mes frères, mes amis, mes connaissances & j'avois le crève-cœur d'entendre dire que mes frères ne vouloient plus me reconnaître comme tel. Amitié & parenté sont chose morte, disoient-ils. Mon beau-frère Progin m'écrivait la même chose, & me prioit de ne plus recourir à lui pour aucun service. Je me représen-

tois tous les propos affreux & insultants qui se débitoient contre moi, les noms de traître, d'apostat, d'homme qui méritoit la corde, que me prodiguoient des gens auxquels je n'avois jamais fait de mal. Ils disoient que j'avois tourné le dos à Dieu, que j'étois un fils du diable, que mes angoisses étoient la juste punition de ma défection de la foi catholique, la seule vraie, antique & qui pût conduire au salut. Les prêtres, en particulier, excitoient la bourgeoisie contre moi, disant qu'eussé-je mille têtes, il falloit les couper toutes, dût-il leur en coûter la vie.

J'étois encore tourmenté par la pensée que je vivois au milieu d'un peuple étranger dont je ne connoissois ni les mœurs ni les lois, & où j'étois exposé à entendre dire du mal de mes concitoyens. Ajoutez à cela le prix élevé de toutes choses à Berne & les embarras financiers où me mettoient mon indivision avec mes frères & la défense faite par le gouvernement de Fribourg de me remettre quoi que ce fût de ma fortune.

Telles étoient les pensées secrètes qui me rongeoient & qui ébranloient ma résolution, après que j'eus triomphé des obstacles extérieurs. En somme, je me voyois sous un ciel nébuleux & sans éclaircie, ballotté par des vents qui menaçoient à chaque instant de m'engloutir dans les flots. La plupart de mes compatriotes que je rencontrais à Berne, bien loin de songer à m'apporter quelque soulagement, ne songeoient à moi que pour aller faire des contes à Fribourg & s'égayer aux dépens

de mon infortune. D'autres m'engageoient fortement à retourner à Fribourg, répétant le dicton : « Que le pfennig ne vaut tout son prix que là où il a été frappé. » J'eus entre autres la visite de mon compère Hermann¹, convaincu que je ne saurois résister à son désir de me ramener à Fribourg, & qui crut trouver un argument décisif en parlant de la bonne chère qu'on y faisoit, des chapons succulents, des gelinottes qu'on mangeoit à l'hôtel des *Merciers*, & des vins délicieux qu'on y buvoit, tout cela pour 6 pfennigs, ou 10 kreutzers, tandis qu'à Berne on vivoit mal, que tout y étoit hors de prix & qu'on y buvoit de mauvais vin. On ne manqua pas d'ajouter qu'à Fribourg, tous, jeunes & vieux, s'entretenoient de moi & que dans les auberges il n'étoit pas question d'autre chose ; que j'étois devenu la fable de la ville & qu'on en parloit jusque dans les contrées les plus éloignées & surtout où il y avoit des Suisses.

Dans l'intervalle, je parus devant le Conseil de Berne pour demander à être reçu bourgeois & *Hinterfäss*². Je reçus à cette occasion un bon coup d'épaule de M. l'avoyer de Wattenwyl & de M. le pasteur Abraham Mufflin. Mais la condition préliminaire à ma réception étoit, comme le fit entendre M. l'avoyer de Mullinen, la renonciation à la bourgeoisie de ma ville natale. En conséquence,

¹ Probablement Louis Hermann, des 200 depuis 1576.

² On appeloit à Berne comme à Fribourg *Hinterfäss* les nouveaux bourgeois, puis les petits bourgeois, par opposition aux patriciens ou bourgeois privilégiés & habiles au gouvernement.

j'expédiai à Fribourg, le 15 septembre, le messager Martin Bay, porteur d'une lettre où je déclarois, qu'ayant reçu une lumière d'en haut qui ne me permettoit pas de vivre devant Dieu comme auparavant, je m'étois fixé à Berne pour y servir Dieu selon ma conscience. Je demandois, en conséquence, qu'on voulût bien me dégager de mes liens de bourgeoisie & ne pas prendre la chose en mauvaise part ; que je n'eusse jamais songé à m'expatrier, si j'eusse pu jouir à Fribourg de la liberté de conscience. Je remerciois Messeigneurs de leurs nombreux bienfaits, & priois le Dieu de miséricorde de bien vouloir les conserver toujours en sa grâce.

Lorsque le messager bernois eut fait lire ma lettre en Conseil, l'avoyer Heid lui fit savoir que si je ne me trouvois pas bien à Fribourg, il ne pouvoit s'opposer à ce que je m'établisse ailleurs ; que c'étoit à moi de voir si je trouverois ailleurs une meilleure religion que chez les Fribourgeois. Je comparus alors de nouveau devant le Conseil de Berne, demandant qu'il m'appuyât de son crédit & d'une lettre pour obtenir quelques créances de mes frères & qu'il me fût permis d'aller à Fribourg sans avoir à craindre d'être emprisonné pendant mon séjour dans cette ville. L'avoyer de Mulinen me répondit à ce sujet que les Fribourgeois avoient coutume d'en user ainsi envers tous ceux qui s'établissoient sur le territoire de Berne, mais qu'on étoit décidé à les mettre en demeure de dé-

clarer s'ils étoient, oui ou non, disposés à respecter le traité de combourgeoisie ¹.

Les Fribourgeois, ayant reçu communication de la plainte de Berne, exprimèrent par écrit leur étonnement qu'on leur fit une pareille question & demandèrent à connaître l'auteur de la plainte.

J'étois depuis cinq semaines chez Andrès. Mais, informé que mon hôte se propoisoit d'accompagner certains baillis dans la prise de possession de leurs bailliages, j'allai prendre mon logement chez Pierre Tibner, professeur de grec à l'ancienne école de Berne. Je demurai chez lui quinze jours. De là, je pris quartier chez M. Gatschet, dont j'espérois que la parenté avec ma femme engageroit peut-être celle-ci à venir me trouver. Puis paraissant de nouveau devant le Conseil, je priai Messieurs de me faire accompagner, à mes frais, par un conseiller dans le voyage que je me propoisois de faire à Fribourg pour mes affaires. On me répondit que si quelque conseiller consentoit à m'accompagner, on y donneroit volontiers les mains. Mais tous ces Messieurs me dissuadèrent de risquer cette démarche, & m'engagèrent à ajourner ma visite. Les dispositions de Messieurs m'attristèrent; mais apprenant qu'à l'occasion d'autres affaires une députation nombreuse se rendroit à Fribourg, j'attendis pour obtenir de me joindre à elle.

J'étois aussi revenu à la charge relativement au

¹ L'ancien traité de combourgeoisie qui accordoit le libre établissement aux bourgeois des deux villes.

droit de bourgeoisie que je sollicitois à Berne. A cela on me répondit qu'il avoit été décidé de ne plus recevoir de bourgeois que devant les 200, & cela à deux époques de l'année, Noël & Pâques, huit jours avant & huit jours après ces fêtes. Dans l'intervalle, j'appris que la députation qui alloit partir pour Fribourg avoit été nommée dans la personne des bannerets du Conseil, MM. de Graffenried & Manuel, & des Soixante : MM. Dachfelhofer, chancelier, & Antoine de Graffenried, ancien bailli du Gessenay. Je reparus en Conseil pour demander aide & protection, me fondant surtout sur ce qu'on avoit mis ma femme sous tutelle & que mes frères avoient partagé la garde-robe de mon père en mon absence.

J'insistai pour être reçu, avant le départ des envoyés, membre d'une abbaye, puis bourgeois de Berne. Samedi, 5 janvier de l'ancien calendrier, je fus en effet agrégé à l'honorable corporation des Grands tanneurs & donnai à la Société une étrenne d'une couronne au soleil. J'eus à payer, en outre, pour la réception 10 livres bernoises, soit 3 couronnes au soleil; pour la chevauchée 25 livres de la même monnaie; pour la bâtisse de l'abbaye 5 livres.

Le lundi suivant, 4 janvier, je fus reçu gratuitement bourgeois de la louable ville de Berne par le Conseil ordinaire.

Le 12 janvier, les députés bernois s'étant rendus à Fribourg, mon hôte & cousin, Nicolas Gatschet, s'y rendit avec eux à ma prière. Celui-ci s'en-

tretint beaucoup avec ma belle-sœur & avec ma femme pour engager cette dernière à me rejoindre à Berne, où elle vivroit à son gré, & sans qu'elle eût à redouter aucune contrainte. Mais les instances furent inutiles, & ma femme ne laissa voir aucune disposition de venir s'établir avec moi à Berne. Peut-être fut-elle retenue par la crainte de sa mère & de ses autres amis, peut-être aussi vouloit-elle ménager les autorités ecclésiastiques & civiles qui lui avoient fait de belles promesses pour l'engager à rester. Les ennemis de Jésus¹ avoient ordonné des prières publiques pour elle & lui avoient fait jurer de ne point faiblir & de ne pas changer de religion. De plus, on lui avoit défendu de m'envoyer ma cuirasse, mes armes, mes habits, d'envoyer & de recevoir des lettres. Tout cela ne l'empêchoit pas de m'écrire en secret & de m'expédier des habits, du linge & de faire tout ce que la piété conjugale inspire à une brave femme.

Le dimanche soir, 17 janvier, arrivèrent à Berne les députés de Fribourg, savoir l'avoyer Heid, Marti Krumentoll, commissaire général, tous deux du Conseil, le chancelier Guillaume Techtermann & Nicolas de Praroman des Soixante. Comme je me trouvois à Morat, j'ignorai leur arrivée jusqu'au lundi soir, où à mon retour j'appris de la femme de M. Gatschet; que des députés de Fribourg avoient paru en Conseil & avoient formulé contre moi des plaintes graves, qu'ils avoient remises par

¹ *Jesuwiderische.*

écrit & que Messieurs de Berne m'avoient communiquées pour me pourvoir.

Lorsque j'eus pris connaissance de ces plaintes, je fus un moment effrayé. Puis me faisant apporter plume & encre, je fis une réponse écrite qu'on lut en présence des députés de Fribourg & qui fut très-agréable aux Bernois. Les députés de Fribourg en demandèrent une copie qui leur fut accordée. Cela fait, je me rendis à l'auberge de la *Couronne* où logeoient les Fribourgeois, je leur payai le vin d'honneur & leur fis société. Mais mon cousin de Praroman n'échangea pas une parole avec moi. Après déjeuner, l'avoyer de Wattenwyl les pria de me permettre de les suivre à Fribourg, les assurant que le bien qu'ils me feroient, les Bernois le considéreroient comme fait à eux-mêmes. L'avoyer Heid, prenant alors la parole, m'assura *en plein Conseil* que je pourrois aller tout à mon aise à Fribourg, qu'il ne m'arriveroit rien que d'agréable.

Rassuré par ces paroles & le baiser de Judas de celui qui devoit me trahir, je me transportai d'abord à Morat, puis à Fribourg avec Jean-Jacques de Wattenwyl, établi à Villars-les-Moines, & Guillaume Andrès, de Morat. J'arrivai dans la soirée du 1^{er} février ou 17 janvier d'après l'ancien style¹. A Courtepin, que nous traversâmes au clair de la lune & où nous nous arrêtâmes pour prendre un verre de vin, je fus reconnu par l'huissier Perriard

¹ Le calendrier grégorien venoit seulement d'être introduit.

& Humbert Helfer, aubergiste aux *Boulungers* à Fribourg. Je n'avois pas mis le pied sur le seuil de ma maison que je fus reconnu par la domestique du docteur Cuntzi¹, qui alla aussitôt annoncer la chose à son maître. Comme je l'ai appris plus tard, celui-ci, en bon inquisiteur qu'il est, se hâta d'aller avertir le curé Werro. Le lendemain, vendredi, ce dernier parut en Conseil & formula de graves accusations contre moi. Ordre me fut donné de ne pas sortir de la ville & de me présenter le lundi suivant de bonne heure en Conseil.

Le dimanche, il y eut dans la maison de mon beau-frère une assemblée des amis de ma femme, qui l'envoyèrent chercher. Elle s'y refusoit; mais je l'engageai à aller voir ce que sa mère lui vouloit. En entrant elle fut effrayée à la vue de toutes ces personnes réunies. Le trésorier Gottrow², qui étoit là en qualité d'assistant judiciaire de mes frères, lui exprima son étonnement de la voir demeurer avec moi. Il ajouta qu'évidemment je n'étois revenu à Fribourg que pour l'engager à suivre mon exemple & à me rejoindre à Berne. Mais qu'ils étoient décidés à m'empêcher de le faire, & que si cela arrivoit, elle encourroit la disgrâce de ses parents & de l'autorité, & qu'on ne s'occupe-

¹ *Peter Cuntzi ou Kuntzi, membre des 200 pour le quartier du Bourg depuis 1579 & des 60 depuis 1582; un des trois membres laïques de la Chambre des Scholarques depuis sa fondation en 1577.*

² *Martin Gottrow ou Gottrau, des 200 en 1567, Bailli de Grandson en 1570, Conseiller en 1576, puis Trésorier de la République & Député aux Diètes. Il fut l'un des signataires de l'alliance Borromée (1586).*

roit plus d'elle. Il dit encore qu'en apprenant ma venue, elle auroit dû s'enfermer chez elle ou s'enfuir chez sa mère, & me faire dire qu'elle ne vouloit plus avoir de relations avec moi. Enfin, après bien des bavardages, le Trésorier finit par lui dire qu'en présence de tous ses amis elle devoit prendre l'engagement de ne jamais me rejoindre. Ma femme s'y étant refusée, M. Gottrow partit tout mécontent, accompagné de Gaspard de Praroman, le frère de ma femme¹. Le même dimanche, au sermon, le prévôt Schneuwly exhorta l'autorité de travailler à extirper l'ivraie de toutes ses forces.

Le lundi 11 février ou le 1^{er} de ce mois d'après l'ancien style, je me rendis selon ma promesse à l'hôtel de ville. C'étoit un miracle de voir comme les *valets de prêtres* & surtout Jérôme & Othmar Gottrow², parents de ma femme & bien que mes parents aussi, alloient & venoient courroucés & joyeux à la fois de me voir pris au piège, espérant bien que je n'en sortirois pas cette fois sans dommage ni ignominie. De toutes mes connaissances, amis, frères, aucun ne s'approcha, excepté les frères de ma femme & Rodolphe Progin. Mais ce fut pour me heurter en passant, sans faire semblant de me connaître.

Les pharisiens & scribes étoient là entre les deux salles où se trouvoient les riches & puissants sei-

¹ Membre des 200 depuis 1582.

² Othmar Gottrau, membre des 200 depuis 1573, Conseiller en 1613, & Jérôme, Banneret en 1600. On lit le nom d'Othmar Gottrau au socle d'une des statues qui ornent le portique principal de la Collégiale de St-Nicolas.

gneurs. Et moi j'étois d'un autre côté comme un pauvre publicain abandonné, dont personne n'osoit s'approcher de peur des moines & des prêtres.

Lorsqu'on m'appela enfin dans le petit salon du Conseil, noble Christophe de Praroman s'écria : « Voyez donc le bel homme, *ecce homo !* » Entré dans la chambre du Conseil, je me trouvai de nouveau en face du Prévôt, M. Pierre Schneuwly, devant lequel on porte la crosse aux grandes cérémonies & qui y figure coiffé de la mitre comme un évêque ; puis M. Werro, curé de St-Nicolas, le pèlerin de Jérusalem, & enfin le lecteur des Cordeliers, prédicateur dans le même cloître, M. Jean Michel, qui vient récemment encore d'être promu docteur à Bologne.

Ces trois dignitaires, debout au haut de la salle, aux côtés de Monseigneur l'avoyer d'Affry, formulèrent leurs griefs contre moi, disant :

1° Que j'avois violé le *Landfrieden* & que j'étois un rebelle ;

2° Que j'avois dit & écrit qu'ils prêchoient la parole humaine plus que la parole de Dieu ;

3° Que j'avois appelé l'Eglise romaine la prostituée de Babylone ;

4° Que j'avois appelé idolâtres ceux qui honorent les images ;

5° Que je m'étois exprimé comme si la majorité du clergé ne croyoit pas à la présence réelle ;

6° Que j'avois poussé les choses au point de vouloir inoculer par mon libelle ou confession de foi les doctrines calvinistes à Messieurs du Conseil & des 200.

7° Que j'avois écrit que s'ils ne se convertissoient pas à ma doctrine, Sodome & Gomorrhe se lèveroient contre eux au jour du jugement ;

8° Que j'avois appelé le gouvernement de Fribourg un gouvernement de Néron ;

9° Que j'avois écrit que le Seigneur Dieu avoit voulu planter son Evangile parmi les deux nations les plus belliqueuses de la terre, les Suisses & les Saxons, malgré la rage de Satan & du monde. Que je n'avois pas seulement insulté les 5 cantons, mais tous les princes & potentats qui avoient fait opposition à Luther & à Calvin; qu'il n'y avoit nul besoin d'enquête, car on avoit de moi un écrit connu de presque tous ces Messieurs.

Après avoir ouï la liste de ces griefs, je priai l'avoyer Heid de bien vouloir me servir d'avocat; alors s'approchant de moi, ce magistrat me dit que je ne lui avois pas parlé de cela la veille, lorsque j'avois été le voir en le priant de me donner conseil. Je demandai alors à parler à l'avoyer d'Affry. Mais celui-ci me renvoya à Heid & lui dit que je demandois un terme pour répondre. Puis il se rassit à sa place. Là-dessus on me fit sortir. L'huissier ou satellite Lieb vint m'ôter mon épée en pleine maison de ville, puis le même Lieb & son collègue Jean Perriard me conduisirent en prison à la tour de Jacquemart¹, comme un grand malfaiteur.

¹ La tour de Jacquemart, dont la première bâtisse remonte au XIV^e siècle, lors de la construction de la seconde enceinte de remparts, a servi de prison d'Etat & de lieu de détention pour les criminels ordinaires jusqu'en 1855.

Pendant qu'ils me menoient ainsi, en passant près du Tilleul, nous rencontrâmes Jean Cornet¹ qui s'écria à voix haute : A la potence ! Ma femme voyoit tout cela des fenêtres de ma maison, dont la partie de derrière donne sur la rue Neuve & le banc du poisson. Ne pouvant supporter ce spectacle, elle tomba sans connaissance sur le plancher. Pendant ce temps, je gravissois la rue de Lausanne. Un bourgeois, nommé Balthasar Ziegler², me suivoit tenant un petit garçon. Tout à coup s'arrêtant, il dit à cet enfant : « Vois-tu, si je pouvois me figurer que tu devinsses pareil à cet homme que l'on conduit, je te pendrois de mes propres mains à la potence. »

On m'enferma à la tour de Jacquemart, gardé à vue par un huissier & maître Dietrich. Ces deux hommes avoient ordre de noter toutes mes actions & toutes mes paroles. Défense avoit été faite de mē laisser communiquer par écrit ou autrement avec qui que ce fût. Mais ma femme, qui continuoit à se conduire en épouse digne & fidèle, prévint, par un billet, de ma détention son cousin Nicolas Gatschet de Berne. Celui-ci, bien que fort occupé de la noce de sa cousine, trouva le temps de porter la lettre de ma femme aux Seigneurs de la ville qui se rassemblèrent aussitôt après midi,

¹ Jean Cornet, membre des 200 pour le quartier de la Neuveville depuis 1582.

² Balthasar Ziegler, membre des 200 depuis l'année 1577 pour le quartier des Places ou Hôpitaux. Les armes des Ziegler ornent une des statues du portique de St-Nicolas.

pour se concerter sur ma délivrance. Abraham Mufflin, premier interprète de la Parole de Dieu, à Berne, montra un zèle paternel pour mon sort & me recommanda aux fidèles dans sa prière du jeudi. M. Hans Flamming en fit autant le vendredi. La bourgeoisie, à son tour, informée de ma détention, commença à s'émouvoir d'une manière à faire craindre de graves conséquences, si l'on ne parvenoit promptement à me délivrer. Messieurs voyant cette disposition des esprits décidèrent d'envoyer immédiatement à Fribourg deux hommes les plus influents du Conseil, MM. les bannerets de Graffenried & Archer.

Au moment où j'aurois dû faire une réponse aux griefs formulés en Conseil, je reçus secrètement avis de ma femme de n'en rien faire & de me borner à demander grâce ; ce que je jugeai aussi opportun de faire, par la considération que, quelle que fût ma réponse, Messieurs de Fribourg étoient du premier au dernier entre les mains des prêtres & que je n'avancerois pas grand'chose avec mes paroles.

Le mercredi 3 février, un huissier vint de nouveau me prendre pour me conduire à l'hôtel de ville. Arrivé devant ces Messieurs, je fis lire une supplique où je disois que pour le cas où j'aurois dit quelque chose contre Dieu ou sa sainte parole, écrit ou parlé contre ces Messieurs ou contre le clergé, je priois qu'on voulût bien me le pardonner pour l'amour de Dieu, n'ayant jamais eu l'intention d'insulter ni de déshonorer personne.

Après la lecture de cette pièce, M. le Prévôt dit que pour son compte il me pardonnoit, mais que l'autorité devoit savoir ce qu'elle avoit à faire. Ce procédé me rappela celui de Pilate, qui envoya le Christ au supplice en se lavant les mains. Les prêtres ajoutèrent que je devois dire oui ou non sur leurs plaintes, car j'avois traité l'Eglise romaine de prostituée de Babylone. A cela, je répondis que l'apôtre Jean avoit parlé dans l'Apocalypse de cette prostituée, que j'en avois écrit, d'après lui, en ces termes : « Apprenez à connaître cette prostituée de Babylone, afin qu'elle ne vous entraîne pas dans l'abîme par son breuvage empoisonné. » Qu'en écrivant ainsi, je n'avois pas dit où & qui étoit cette prostituée.

Là-dessus, le curé Werro fit observer qu'il étoit aisé de voir que j'avois en vue l'Eglise romaine, puisque j'avois écrit : « Qui pourroit être avec l'Eglise romaine, qui persécute la vraie doctrine par le feu, le fer & l'eau ? »

Après ce discours de M. Werro, on me fit de nouveau quitter la salle. Les ecclésiastiques sortirent également. Alors le chancelier Techtermann se leva & dit que lundi au soir, lorsque la plainte m'avoit été remise, j'avois osé avancer que l'acte d'accusation dressé par le Chancelier m'avoit prêté plus de griefs qu'on n'en avoit articulés ! M. Techtermann demandoit que ces Messieurs examinassent de plus près l'écrit qu'il avoit entre les mains pour voir s'il en avoit trop dit ou pas assez.

Sur ce, M. Pancrace Techtermann, le père du Chancelier, qu'on ne voyoit assidu au Conseil que depuis que j'étois en prison, se leva pour s'écrier que l'on devoit faire droit à son fils comme cela convenoit. Je fus alors saisi d'une crainte extrême. Je voyois tous les flots se dresser sur ma tête & mon honneur courir un grand danger.

La plainte de M. Techterman étoit le résultat d'une erreur occasionnée par l'incident que voici : En examinant la liste des griefs mis à ma charge par les ecclésiastiques, j'y avois trouvé plusieurs articles qui m'avoient échappé lorsque ces Messieurs & leur avocat ou *parlier*, M. Antoine Krummenstoll, les avoient formulés d'abord de bouche en Grand Conseil. J'en témoignai mon étonnement à M. Jost Von der Weid¹, qui étoit venu à Jacquemart rendre visite à Pierre Von der Weid, que son père avoit fait mettre au cachot & aux fers. Etant venu à moi plus en espion qu'en ami, il s'étoit hâté de répéter mes paroles au chancelier Techterman. Le malentendu provenoit de ce que le Chancelier en question avoit écrit la plainte non telle qu'elle avoit été énoncée à l'audience, mais d'après un mémoire de M. le curé Werro, que je ne connoissois pas & dont il n'avoit pas été fait lecture. Cet écrit fut montré à Messieurs du Conseil.

¹ *Jost Von der Weid, un des membres les plus distingués du gouvernement, étoit entré aux 200 en 1579, devint Conseiller en 1590 & Lieutenant d'avoyer en 1614. Il étoit Comte palatin de Lutran & Chevalier du St-Sépulcre. Les armes de Jost Von der Weid sont sculptées sur le socle de la statue de St-Thomas, sous le portique principal de St-Nicolas, avec la date de 1591.*

On s'en tint à ma réponse, & il ne fut plus question de cette affaire. On me reconduisit en prison au milieu d'un grand concours, sous bonne escorte. Le même soir, on conduisit un grand nombre d'individus dans la prison pour un crime qui avoit été commis. Les détenus tapagèrent toute la nuit & m'empêchèrent de fermer l'œil. Ils chantoient toute espèce de chants de guerre contre les huguenots de France & une complainte de la princesse de Condé :

*Tuons les Pafaux
Qui nous font tant de maux.*

Ces couplets furent entonnés au moins vingt fois par un ancien soldat nommé Burny. Le lendemain, mardi, ils furent tous libérés, toutefois en laissant recours en droit à ceux au détriment desquels le crime avoit été commis.

J'attendis tout le matin du mardi qu'on vînt me chercher pour me conduire à l'hôtel de ville. Mais au lieu de s'occuper de mon affaire, on prit celle d'un nommé Hanz Schwendimann, de Mellisried, de la paroisse de Tavel, depuis longtemps enfermé à la tour de Chollet pour viol d'une jeune fille dont l'état faisoit craindre pour sa vie. Cependant cette jeune personne s'étant remise, il fut acquitté à la demande de ses amis & co-paroissiens, sous la condition que si la fille ne se guérissoit pas, il paieroit une certaine somme à sa famille, & que si elle s'en relevoit, il lui feroit une pension. La vérité est que mon affaire fit du bien à celle de cet homme,

parce qu'on confidéroit la première comme beaucoup plus grave. Mais Dieu se joue étrangement des desseins des hommes ! Ce jugement ayant pris toute la matinée ajourna très-heureusement le mien. Car le même jour arrivèrent deux députés de Berne ; ce que je n'appris que le lendemain, où l'huissier m'en apporta la nouvelle entre 6 & 7 heures. J'en fus très-réjoui.

Mais le même mardi, voici qu'un ivrogne arrive à Jacquemart, son mousquet à la main comme s'il avoit à parler à quelque débiteur. Tout en se promenant en long & en large dans les chambres, il m'aperçoit appuyé tristement près du lit, la tête dans les mains, & dit en latin : « Ah ! celui qui tueroit cet homme en seroit rémunéré au centuple. » En entendant ces paroles, je dis à l'huissier & à maître Dietrich, qui étoient assis près de la table, que je voulois sortir de la chambre, & je sortis en effet. Ils me dirent plus tard que j'avois agi prudemment.

Ce même mardi, à 9 ou à 10 heures du soir, ma femme & ma mère ayant gagné le geôlier à prix d'or, vinrent me voir à Jacquemart. Ma femme me pressa tendrement sur son cœur, & me supplia, pour l'amour de Dieu & d'elle, de me laisser fléchir. Ma chère mère ne demeura pas longtemps près de moi & se retira pleine de tristesse. Mais ma femme ne voulut me quitter que lorsque la cloche eut sonné trois heures. Je fis alors à Dieu une ardente prière, & en ouvrant le psautier de David, je tombai droit sur le psaume LXXI, dont le sens

consolant alloit à ma position malheureuse. Je priai pour la troisième fois, & je retrepai mon courage par les beaux exemples du Christ, de ses apôtres & martyrs, & des promesses contenues dans la Sainte Ecriture. Je me pénétrai du sens de cette parole du Sauveur : « Qui veut conserver la vie la perdra, mais celui qui perd sa vie pour moi trouvera la vie. » Fortifié par ces paroles, je résolus de mourir honorablement plutôt que de vivre déshonoré.

Mais mes adversaires, prêtres & valets de prêtres, ne dormoient pas non plus. Pendant tout le temps que dura ma captivité, on les voyoit courir chez les bourgeois & partout il y avoit des réunions pour attiser le feu & y travailler à ma ruine, sans manquer de dire que j'avois traité l'Eglise catholique de prostituée de Babylone.

Le jour ayant paru, la cloche ayant sonné 6 heures, voilà qu'on sonne aussi pour les Deux Cents. De quoi s'effrayèrent bien des gens de cœur; car il leur sembloit de mauvais augure qu'on réunît, contrairement à l'usage, les Deux Cents un vendredi. Au bout d'une heure, l'huissier Balmer m'appelle pour me conduire à l'hôtel de ville & me dit en même temps que deux Seigneurs de Berne étoient arrivés la nuit & avoient soupé avec Messieurs aux *Merciers*. Je fus tout réjoui de ce message, & avant de descendre l'escalier de la galerie, je tombai à genoux pour remercier Dieu du secours qu'il m'avoit tendu.

Sur mon passage, je vis une foule de gens sous

le tilleul des Places, sur la place de l'hôpital & sur la place de l'hôtel de ville. En entrant dans cet édifice, j'aperçus ma mère, ma belle-sœur & ma femme, assises ensemble & éplorées. Je m'avançai vers elle pour les saluer, & les conjurai de ne pas se désoler ainsi.

Ayant salué les *Oberreuter* de Berne, ceux-ci m'apprirent que les Seigneurs députés de Berne avoient été appelés en Conseil & y remplissoient leur message. Leur mission terminée, on les reconduisit à leur auberge, à mon insu, car j'aurois volontiers échangé quelques paroles avec eux.

Les députés étoient à peine sortis que le grand sautier vint inviter les Soixante & les Bourgeois¹ à entrer dans la grande salle. Je fus ensuite introduit à mon tour, mais seul & sans autre intercesseur que les trois Maries, qui paraissoient en suppliantes. Frères, beau-frère, parents, tout le monde m'avoit abandonné. D'une si grande quantité d'amis, personne ne vint à mon aide. Je demandai M. Jean Meyer² pour avocat ou *parlier*, & fis relire ma supplique en priant de nouveau Messieurs de daigner me pardonner si j'avois laissé échapper de vive voix ou par écrit quelque parole

¹ Le Grand Conseil ou Deux Cents se composoit alors de 24 Conseillers, de 80 Soixante (20 par quartier), des 4 Bannerets & de tant de Bourgeois ou simples membres.

² Les Meyer étoient une des principales familles de Fribourg à cette époque. Jean Meyer, dont le nom se lit aussi sur une des statues qui ornent le portique de St-Nicolas & qui remplissoit les fonctions de bourguemestre lors du jugement d'Alex, devint Avoyer en 1591, après la déposition de Heid, son beau-frère, & le demeura jusqu'en 1612.

contre Dieu, sa sainte parole ou contre les autorités. Les trois Maries firent ensuite à leur tour leur requête par l'organe de leur avocat ou *parlier*.

Le Prévôt prit, là-dessus, la parole pour déclarer que, par égard pour les honorables femmes présentes, il consentoit à pardonner en ce qui le concernoit; mais que cette affaire concernoit aussi Messieurs, les Soixante & les Bourgeois, comme défenseurs de la vraie religion catholique, qu'ils s'étoient engagés par serment à maintenir. Il pria Messieurs de bien vouloir en délibérer. Là-dessus le Prévôt & les ecclésiastiques se retirèrent dans les petites salles du Conseil.

Mon avocat ou *parlier* ayant alors repris la parole, alléguait sans mon consentement que je ne persistois pas dans les articles de mes écrits. Peiné de cette lecture, je dis tout haut en sortant que j'en demandois pardon à Messieurs, mais que je ne pouvois renier ce que j'avois écrit.

Mes adversaires ne tinrent aucun compte de ma déclaration, & se fondant sur l'affertion de mon avocat, répandirent le bruit que j'avois rétracté. Cela étoit si peu vrai que le Lieutenant d'avoyer Renault me fit rappeler dans la salle du Conseil pour rétracter mes écrits. Ressorti de là, on me laissa quelque temps entre les deux salles, puis je fus introduit de nouveau dans la grande salle.

Là, M. Renault, lieutenant d'avoyer, tenant entre ses mains le bâton de justice, déclara que Leurs Excellences avoient éprouvé un vif chagrin du libelle sorti de ma plume, & où je m'étois ou-

blié non-seulement au point d'outrager l'Eglise romaine, mais encore Messieurs & leurs ancêtres, fidèles de tout temps à la religion catholique. « La volonté de Messieurs, ajouta-t-il, est que vous rétractiez cet écrit. » Je répondis que je ne pouvois le faire, à moins qu'on ne me prouvât par l'écriture sainte que j'avois commis des erreurs, d'où tout le reste dépendoit.

C'eût été un curieux spectacle que de voir, à l'ouïe de ces paroles, les hochements de tête, & d'entendre la rumeur qui se fit parmi les Soixante & les Bourgeois. On me fit sortir de nouveau.

Alors vinrent à moi l'avoyer Louis d'Affry, M. Jost Fégueli, de Viviers¹, M. Jean Meyer, bourguemestre, & M. le trésorier Jean Fruyo. Tous m'entourèrent & me conjurèrent de suivre leurs avis au nom des grands périls qui me menaçoient. Je répétois que j'étois bien loin de songer à offenser ces Messieurs, que mon intention n'avoit jamais été telle, que je ne pouvois dire rien que d'honorable, de beau & de bien de l'autorité; mais que me rétracter étoit chose impossible. Ces Messieurs insistèrent, m'engageant encore à réfléchir, disant que Messieurs du Conseil, Soixante & Bourgeois attendoient une réponse convenable. Mais me voyant inébranlable dans mon opinion, on me ramena une troisième fois dans la grande salle. Je répétois

¹ *Jost de Féguely, Chevalier & Conseiller, père de ce Jacques de Féguely qui brilla au service de Henri IV & Louis XIII, fut chef des Cent Suisses de ce prince & son Envoyé en Suisse. Voir Illustrations frimbourgeoises, par Alex. Daguet, p. 76 & suiv.*

là ce que j'avois dit précédemment , demandant pardon des paroles injurieufes que je pouvois avoir prononcées fans le vouloir, mais déclarant que je ne pouvois me rétracter. Convaincus que tous les efforts tentés pour me faire changer d'avis demeureroient inutiles, on fe décida enfin à mettre la chofe en jugement.

Dans la difcuffion qui eut lieu, deux opinions fe firent jour : la première portoit qu'il falloit me contraindre à me rétracter ; la féconde que l'on devoit me bannir. L'opinion de la contrainte demeura en minorité pour 6 voix. Le grand fautier fortit pour me communiquer la fentence & me fit prêter ferment que je ne paraîtrois plus fur le territoire de Mefseigneurs. Il ajouta que ce jugement avoit été rendu par grâce fpéciale , à la demande des chers & fidèles confédérés, concitoyens & bourgeois de Berne , & à la confidération auffi des honorables femmes qui avoient intercédé pour moi. Cela fait, on me rendit mon épée.

C'étoit un prodigieux fpectacle que de voir la maffe du peuple, jeunes & vieux, hommes & femmes, enfans & étudiants accourus pour voir l'iffue de cette affaire. Venus la plupart dans l'efpoir de me voir conduire au fupplice, ftupéfaits de me voir échapper à la peine capitale, ils s'indignoient & s'irritoient contre moi. Certes il y avoit quelque chofe d'extraordinaire à ce que ceux qui me vouloient faire mourir, euflent enfuite confenti à rendre une fentence beaucoup plus favorable que

je ne l'eusse espéré moi-même. Car je pensois que tout au moins ils me condamneroient à contribuer pour une grosse somme d'argent à la bâtisse du couvent des Jésuites. Aussi me retirai-je promptement dans mon logis & remerciai Dieu de son assistance miséricordieuse. Je fus suivi par une foule d'enfants qui se promenèrent encore longtemps autour de ma demeure, s'obstinant à ne pas se retirer.

Après déjeuner, je m'en fus trouver les deux Bannerets de Berne pour leur témoigner ma reconnaissance de l'empressement qu'ils avoient mis à procurer ma délivrance. Pendant quinze jours à trois semaines, Dieu avoit permis que j'eusse devant les yeux ce danger de ma vie & de mon corps, pendant lesquels il m'avoit visiblement fortifié & secouru.

Le 5 février, d'après l'ancien calendrier, ou le 15, nouveau style, je quittai Fribourg avec les députés de Berne, & monté sur le cheval que mon frère Charles avoit bien voulu mettre à ma disposition. Comme au moment où nous allions passer le pont de Berne, mon cheval n'étoit pas encore arrivé, ces Messieurs de Berne ne voulurent pas se mettre en route avant qu'il ne fût arrivé. Et quand enfin nous partîmes, les courriers d'Etat (*Oberreuter*) en avant, puis M. de Graffenried, & que je voulus prendre rang après M. le banneret Archer, ce dernier s'y refusa absolument & me fit passer avant lui. Nous quittâmes la ville dans cet ordre.

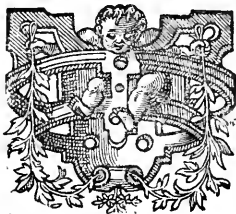
Ces Messieurs furent très-aimables envers moi

& me prodiguèrent toute espèce d'égards & d'honneurs. A notre arrivée à Berne, je dus prendre place entre les deux Bannerets & faire une sorte d'entrée triomphale. C'étoit merveille de voir les démonstrations de joie du peuple; comment des personnages de distinction vinrent au-devant de moi & m'embrassèrent; combien tout le monde, hommes, femmes, jeunes & vieux, conseillers & autres me témoignèrent de sympathie, de sorte que les avanies que j'avois endurées pour l'amour de Jésus à Fribourg, se changèrent à Berne en un tel honneur, que je ne faurois le décrire. Que le Seigneur Dieu les en récompense!

Pour compléter ce que j'ai dit, je ne dois pas oublier d'ajouter que quand la Bourgeoisie de Berne eut été informée par M. le pasteur Müßli des circonstances de ma captivité, le Conseil dut avoir encore une séance à mon sujet, à 2 heures après dîner, & si Messieurs du Conseil n'eussent pris de prompts mesures, cette brave & pieuse bourgeoisie se fût levée tout entière pour me délivrer, & l'eût fait les armes à la main.

Dieu soit béni d'avoir ainsi terminé cette affaire à l'amiable & sans que personne y ait perdu la vie. Car la Bourgeoisie de Berne étoit indignée du procédé de l'avoyer Heid, qui m'avoit dit, non-seulement à moi en particulier, mais en plein Conseil de Berne, qu'il ne m'arriveroit rien que de bon & agréable; mais il est tombé dans la fosse qu'il m'avoit creusée. C'est ainsi que Dieu agit envers ses fidèles qui lui adhèrent de cœur & avec persé-

vérance ; c'est ainsi que ceux qui veulent leur apporter déshonneur se rendent eux-mêmes l'objet du mépris & de la risée. C'est ainsi qu'il est arrivé à Hérode & aussi à cet Aman qui vouloit faire pendre le pieux Mardochée. A Dieu éternelle louange !



Tiré à 125 exemplaires.



